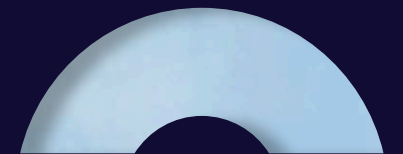
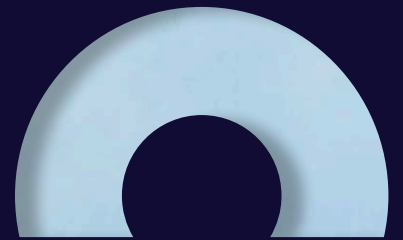
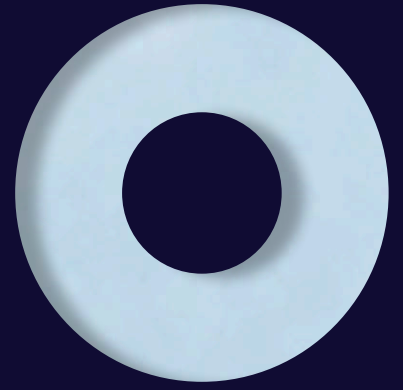


Déclaration de performance extra-financière

EXERCICE 2019





my money group

banque de valeurs



Qu'est ce-que la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) ?

Cette déclaration est un document qui contient les informations non-financières et néanmoins importantes de My Money Group (le « Groupe »).

Il s'agit de l'activité du Groupe en matière sociale, sociétale et environnementale.

Le Groupe y présente son **modèle d'affaires**, ses valeurs, ses métiers et son identité.

Cette déclaration détaille également les principaux risques et enjeux extra-financiers liés à aux activités du Groupe, autour de trois grands thèmes :

LE VOLET SOCIAL

la politique du Groupe pour attirer et conserver des collaborateurs talentueux, les accompagner tout au long de leur carrière et leur permettre d'évoluer.

LE VOLET SOCIÉTAL

explique comment le Groupe s'adapte aux nouveaux modes de consommation de produits bancaires, notamment à travers la digitalisation.

LE VOLET ENVIRONNEMENTAL

présente un focus sur les enjeux liés à l'implantation historique du Groupe dans les départements d'Outre-Mer (DOM) et en Nouvelle-Calédonie, impactés par les changements climatiques et l'augmentation du nombre de catastrophes naturelles.

L'ESSENTIEL

sur les performances non-financières, le modèle d'affaires et les perspectives stratégiques du Groupe en matière de responsabilité sociétale et environnementale

QUEL EST LE MODÈLE D'AFFAIRES DE MY MONEY GROUP ?

La proposition de valeur



DES SOLUTIONS DE CRÉDITS SIMPLES ET PERSONNALISÉES



UN GROUPE D'EXPERTS

forts d'une expérience de longue date en tant que Sovac, Royal Saint Georges et GE Money Bank



UN PARTENAIRE PROCHE ET RÉACTIF

qui s'adapte aux besoins de ses clients



UN ACTEUR DE RENOM

qui contribue au développement du crédit en Métropole et Outre-Mer

Les chiffres



17,3 %

RATIO DE SOLVABILITÉ



854

EMPLOYÉS



179 M€

PRODUIT NET BANCAIRE



6 200

DÉPOSANTS

hors déposants transmis par la Deutsche Bank



5 246 M€

ENCOURS



127 000

CLIENTS

Les investisseurs



Actionnaire

Sources de financements



58 %

DÉPÔTS



42 %

FINANCEMENTS STRUCTURÉS

Les activités



REGROUPEMENT DE CRÉDITS

Des solutions de rachat de crédits, avec ou sans garantie hypothécaire



CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Des solutions pour accompagner les clients dans la concrétisation de leurs projets (prêt personnel, crédit renouvelable, assurances)



ÉPARGNE

Une gamme de produits d'épargne distribuée par l'intermédiaire d'un réseau partenaire de Conseillers en Gestion de Patrimoine



FINANCEMENT AUTOMOBILE

Une gamme complète de financements destinée aux particuliers et aux entreprises automobiles



IMMOBILIER ET CRÉDIT PROFESSIONNEL

Une gamme de financements destinée aux professionnels dans la réalisation de leurs projets



FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS

Une gamme de produits pour accompagner les investisseurs financiers dans leurs projets de développement ou de croissance externe

Les canaux de distribution



DISTRIBUTION DIRECTE EN AGENCE

Siège et 3 agences (DOM)



DISTRIBUTION DIRECTE À DISTANCE

33 Conseillers



DISTRIBUTION INTERMÉDIÉE

706 distributeurs

Les implantations


my**money**bank

PARIS, NANTES


my**partner**bank

PARIS

 Socalfi

NOUMÉA

 Somafi-Soguafi

BAIE-MAHAULT,
LE LAMENTIN, CAYENNE

 Sorefi

SAINT-PIERRE,
SAINTE-MARIE, SAINT-DENIS

QUELLES SONT LES ACTIONS DU GROUPE POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX ET RISQUES SOCIÉTAUX ?

My Money Group applique une tolérance zéro envers tout comportement contraire à l'éthique en général et en particulier quant à la distribution de ses produits. Le Groupe porte une attention particulière à la prévention des conflits d'intérêt et toute pratique commerciale abusive est proscrite.

En parallèle, le Groupe a également mis en place des mesures pour assurer le respect scrupuleux de la réglementation, des mesures de réduction du risque de non-conformité, une cartographie des risques, une veille réglementaire, une politique de formation et un dispositif de contrôle interne.

De plus, le Groupe apporte une importance particulière à la protection de ses consommateurs : la politique de prévention du surendettement du Groupe inclut des processus d'identification précoce de clients en situation de fragilité financière et un accompagnement, en leur proposant dans la mesure du possible des solutions adaptées à leur situation.

La formation des collaborateurs tient aussi une place essentielle afin de garantir l'appropriation de ces sujets sensibles au sein de My Money Group.

QUELLES SONT LES ACTIONS DU GROUPE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ?

La protection des données personnelles est clé dans la mise en œuvre d'une stratégie digitale innovante.

Pour My Money Bank, l'ensemble des actions menées sont suivies par le Comité de pilotage « RGPD » et le Comité « Data Privacy ».

Pour My Partner Bank, récemment intégrée au groupe, le programme de RGPD est piloté par un DPO externe (la société DPMS).

Liens vers les sections mentionnées

- [Le Modèle d'Affaires](#)
- [Les Enjeux et Risques Sociétaux](#)
- [La protection des Données et la Cyber-sécurité](#)



QUI EST MY MONEY GROUP ?

My Money Group est un acteur indépendant et solide du secteur bancaire, spécialisé en solutions de financement et d'épargne aux particuliers ou aux entreprises, aussi bien en métropole qu'en Outre-Mer.

QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DU GROUPE POUR SES SALARIÉS ?

My Money Group a souhaité faire de 2019 l'année de la pédagogie d'entreprise apprenante. Plus de **1 300 actions** de formation et de **15 000 heures** ont été dispensées à plus de **700 collaborateurs** en 2019.

Le Groupe a mis en place une grande diversité de supports et de sujets traités et l'offre de formation interne ne cesse de s'étoffer. Les collaborateurs ont notamment accès à des formations de courte ou longue durée, en présentiel, MOOC, ou e-learning, privilégiant la formation au quotidien.

En parallèle, les salariés bénéficient d'actions de formation transverses, liées notamment à la transformation culturelle et organisationnelle du Groupe en 2019, comme par exemple la méthode Agile, l'UX Design, dynamique collective, devenir intrapreneur, business model (managers).

Depuis 2011, My Money Bank agit concrètement en faveur de l'égalité homme femme.

Le principe est simple : à profil équivalent et pour un même poste le Groupe garantit des conditions d'embauche strictement identiques à une femme et à un homme. Le Groupe garantit l'égalité d'accès aux différentes évolutions de carrières notamment en termes de promotion et de mobilité.

QUELLE EST LA STRATÉGIE DE MY MONEY GROUP ?

La stratégie du Groupe repose sur six piliers :

- 1. POURSUIVRE LA CROISSANCE DU BILAN POUR LE PORTER À UNE TAILLE CRITIQUE**
- 2. INTENSIFIER LA CROISSANCE ORGANIQUE EN ÉTENDANT LA GAMME DE PRODUITS**
- 3. DÉVELOPPER UNE CAPACITÉ DE FINANCEMENT COMPÉTITIVE**
- 4. AMÉLIORER LE COEFFICIENT D'EXPLOITATION**
- 5. AUGMENTER LA PROFITABILITÉ (RETOUR SUR FONDS PROPRES)**
- 6. CONSTRUIRE LA VALEUR PAR L'INNOVATION ET LA TECHNOLOGIE**

Liens vers les sections mentionnées

- [Présentation de My Money Group](#)
- [Les activités du Groupe](#)
- [L'attractivité et la rétention des talents](#)
- [Les perspectives stratégiques du Groupe](#)

01

La déclaration de performance extra-financière | Les engagements éthiques et responsables de My Money Group

8

1. Le cadre réglementaire
2. Le périmètre de déclaration
3. Présentation de My Money Group
4. Les valeurs et l'identité du Groupe



02

Le modèle d'affaires de My Money Group | La transparence au cœur du modèle du Groupe

26

1. Un modèle créateur de valeurs
2. Les activités du Groupe
3. L'intégration du Groupe au sein de l'industrie
4. Les perspectives stratégiques du Groupe



03

Enjeux et risques extra-financiers

42

Opérer dans un monde changeant

1. Les enjeux sociaux

44

- A L'attractivité et la rétention des talents
- B L'engagement des salariés
- C La diversité et l'égalité des chances

2. Les enjeux sociétaux pour My Money Group

58

- A Une distribution responsable des produits du Groupe
- B La protection des données et la cybersécurité

3. Les démarches environnementales

72

- A L'adaptation de l'activité aux enjeux environnementaux
- B Les risques physiques liés aux événements climatiques violents



04

Rappels et informations générales

82



05

Annexe : rapport de l'organisme tiers indépendant

88





01



**La déclaration de performance
extra-financière** | Nos engagements
éthiques et responsables

1

Quel est le cadre réglementaire de la déclaration de performance extra-financière ?

QUELS SONT LES TEXTES QUI RÉGULENT LE DISPOSITIF DE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE (DPEF) ?

Le dispositif de déclaration de performance extra-financière (DPEF) remplace depuis l'exercice clos le 31 décembre 2018, le rapport sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) pour permettre une communication dynamique et adaptée à chaque acteur économique.

Il s'agit de la transposition en droit interne français de la directive européenne de « RSE » (directive 2014/95/UE relative à la publication d'informations extra-financières par les entreprises), qui a été effectuée par l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017. Cette ordonnance définit le contenu et le champ de la déclaration de performance extra-financière. Elle a notamment revu le périmètre des sociétés concernées et simplifié le dispositif de vérification des informations publiées, pour se concentrer sur les grandes entreprises. Par ailleurs, les filiales ne sont plus soumises à une déclaration individuelle, si leurs informations sont présentées par leur société mère, de façon consolidée.



La société Promontoria MMB (« la Société »), maison mère du groupe My Money Group dépasse le niveau consolidé des seuils fixés par l'article R.225-104 du Code de commerce. En sa qualité de compagnie financière holding, elle doit donc publier les informations relatives à sa performance extra-financière.

Le périmètre de cette déclaration de performance extra-financière correspond donc à celui de la consolidation financière de Promontoria MMB tel que présenté ci-après.

Les obligations énoncées aux articles L.225-102-1 (modifié par l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017), R.225-104, R.225-105-1 du Code de commerce (articles modifiés par le décret n° 2017-1265 du 9 août 2017) et L.511-35 du Code monétaire et financier s'appliquent donc à Promontoria MMB en qualité de société consolidante déclarante ainsi qu'aux entités entrant dans son périmètre, formant ensemble « My Money Group » (le Groupe).



La société Promontoria MMB a désigné KPMG S.A. en qualité d'organisme tiers indépendant chargé de vérifier la conformité de la présente déclaration de performance extra-financière ainsi que la sincérité des informations contenues pour l'exercice 2019, conformément à l'article R.225-105-2 du Code de commerce.

La présente déclaration est annexée au rapport de gestion consolidé de l'exercice 2019 de Promontoria MMB, soumis à la validation du conseil d'administration de la Société déclarante, le 22 avril 2020. Elle pourra être consultée pendant 5 ans sur le site internet de la Société.

QUE CONTIENT LA DÉCLARATION ET QUELLE EST LA DÉMARCHE ADOPTÉE ?

La Société présente dans cette déclaration son **modèle d'affaires** ainsi que les principaux risques et enjeux extra-financiers liés à ses activités, conformément aux exigences légales.

My Money Group a souhaité renforcer sa démarche de responsabilité extra-financière en la plaçant au plus près de ses activités. Dans cet objectif, le Groupe a réalisé en 2018, sa première identification des risques extra-financiers auxquels il est exposé sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Il a poursuivi cette approche en 2019 avec l'intégration de My Partner Bank.

Cette démarche est complémentaire des cartographies des risques déjà réalisées par le Groupe (risque stratégique, risque de crédit, risque financier, risque opérationnel et de non-conformité, etc.) selon la réglementation bancaire applicable.

La démarche d'identification des risques extra-financiers a été réalisée en trois étapes :

- **une définition du périmètre de risques extra-financiers** pour identifier les risques et enjeux pouvant avoir un impact significatif sur le Groupe, ou que le Groupe fait porter sur la société au sens large. Ce périmètre a été construit sur la base des résultats du reporting « RSE » produit depuis les derniers exercices, et en concertation avec les principales directions concernées. Un périmètre restreint de risques et d'enjeux a par la suite été défini dans le cadre de réunions de travail avec les représentants des différentes directions, pour assurer la cohérence des risques identifiés avec le secteur d'activité, les implantations géographiques et les principaux enjeux du Groupe.
- **une évaluation des risques** : chaque risque a été évalué selon une approche homogène à celle déployée par la direction des risques du Groupe. Tous les risques ont ainsi été approchés sur deux critères : le niveau de risque inhérent à la survenance du risque et le niveau de maîtrise de ce risque.
- **une hiérarchisation des risques** : plusieurs risques extra-financiers prioritaires (repris dans cette déclaration) ont été identifiés et hiérarchisés, en concertation, sur la base des évaluations réalisées. Celle-ci sera annexée au rapport de gestion au titre de l'exercice 2019 soumis à la validation du conseil d'administration de la Société déclarante, Promontoria MMB, le 22 avril 2020.



My Money Group a eu pour objectif, en 2019, d'affiner cette démarche, notamment avec l'intégration de My Partner Bank (anciennement Banque Espirito Santo et de Vénétie - BESV) dans le périmètre de déclaration, ainsi qu'exposé en page 14.

Pour se protéger des risques identifiés, le Groupe s'appuie sur des politiques existantes ou mises en place en 2019, ainsi que sur des initiatives ciblées, qui ont conduit à des actions générales ou spécifiques, dont les modalités et les résultats sont exposés dans ce document.

Les informations sont développées en trois volets, regroupant les principaux risques et enjeux extra-financiers sociaux, sociétaux et environnementaux auxquels est confronté My Money Group.

LE VOLET SOCIAL

présente la politique sociale interne du Groupe mise en œuvre afin d'attirer et de conserver des collaborateurs talentueux, les accompagner tout au long de leur carrière et leur permettre d'évoluer. Le Groupe s'assure, par un dispositif de formation ambitieux, que ses collaborateurs sont formés pour garantir le plus haut niveau de service, la diffusion de ses valeurs et de son éthique, mais également leur développement personnel.

LE VOLET SOCIÉTAL

reprend les risques et enjeux liés aux activités et aux environnements de marché. My Money Group est exposé aux nouvelles dynamiques de l'industrie financière et poursuit son adaptation aux nouveaux modes de consommation de produits bancaires, notamment à travers la digitalisation. My Money Group s'inscrit comme un acteur bancaire responsable, soucieux de distribuer ses produits dans le respect des réglementations et de ses règles de conduite en termes d'éthique et de valeurs.

LE VOLET ENVIRONNEMENTAL

traite plus particulièrement des enjeux liés à l'implantation historique du groupe dans les départements d'Outre-Mer (DOM) et en Nouvelle-Calédonie. Les changements climatiques et l'augmentation du nombre de catastrophes naturelles, dans ces zones géographiques impactent directement sa clientèle, ses collaborateurs, ses actifs et plus généralement son activité.



Cette déclaration ne porte que sur les thèmes qui s'appliquent aux activités et modèle d'affaires de My Money Group. Pour cette raison, les thèmes suivants ne font pas l'objet de développement :

- Le gaspillage et la précarité alimentaire, car la gestion du restaurant interentreprises du site « Tour Europlaza » de Paris La Défense abritant le siège de la Société et de ses principales filiales est indépendante du Groupe . Pour les autres sites ou entités, des espaces « réfectoires » dédiés et équipés sont proposés aux collaborateurs ;
- L'alimentation responsable, équitable et durable : la gestion du restaurant interentreprises du site de Paris La Défense ne relevant pas du Groupe, les mesures visant à encourager une alimentation responsable, équitable et durable sont mises en œuvre par le gestionnaire du site et la société de restauration, et pour certaines en association avec les sociétés utilisatrices ;
- L'économie circulaire : le Groupe n'est pas directement concerné par ce sujet mais il veille à ce que ses activités soient assurées en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, telles que le papier et des sources d'énergies non renouvelables ;
- Le respect du bien-être animal : le Groupe n'est ni directement, ni indirectement, amené à traiter de considérations animales.

Bien que ces thèmes ne soient pas développés dans sa déclaration de performance extra-financière, le Groupe reconnaît leur importance sur un plan général. ●

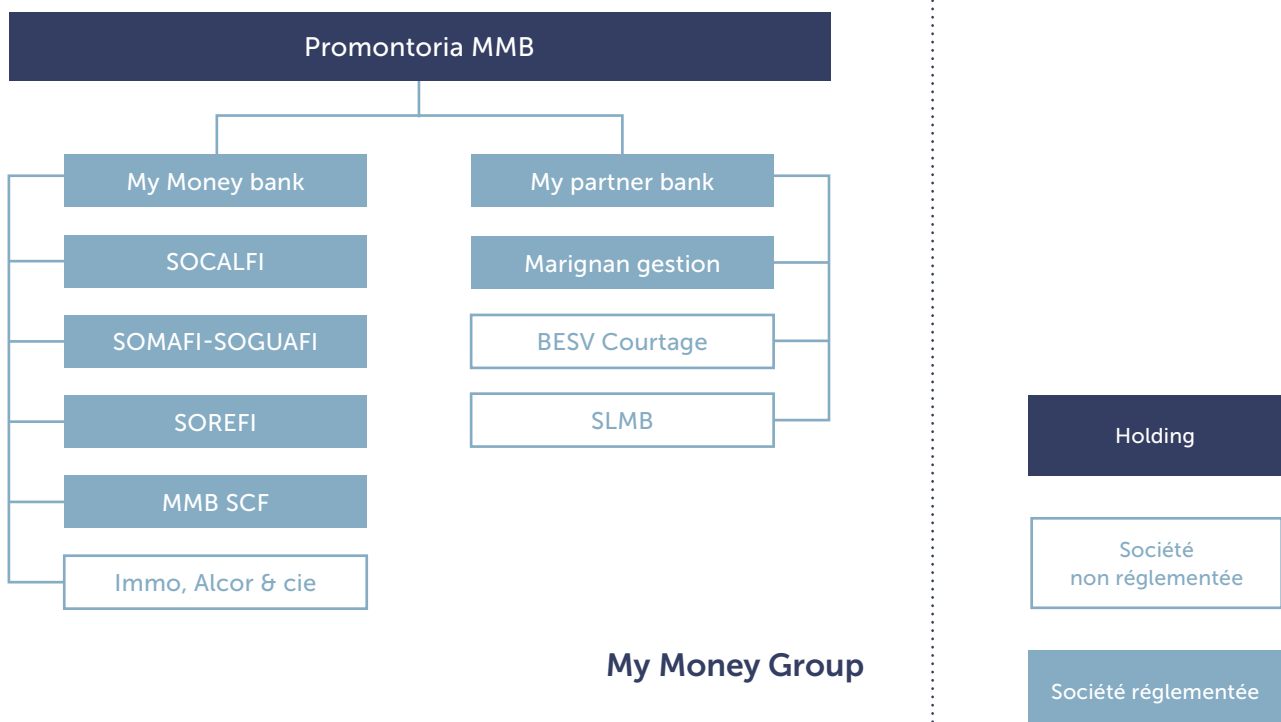


2

Quel est le périmètre de déclaration ?

Comme indiqué plus haut, le périmètre réglementaire de la déclaration de performance extra-financière est celui de la consolidation formée par la compagnie financière holding Promontoria MMB et de l'ensemble de ses filiales opérationnelles.

À la suite de l'acquisition de la Banque Espirito Santo et de Vénétie (« BESV »), (devenue My Partner Bank au 1^{er} juillet 2019) et de ses filiales au 28 décembre 2018, le périmètre des entités concernées est au 31 décembre 2019 le suivant :



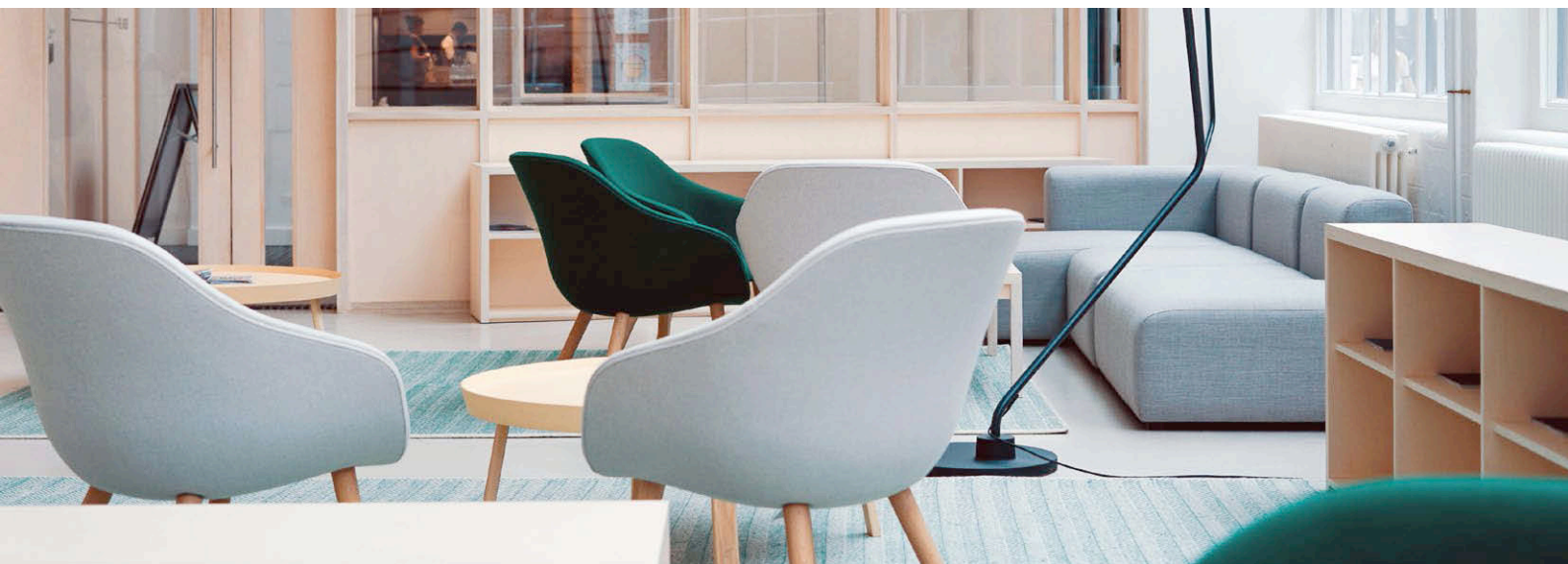


Les informations présentées dans la déclaration de performance extra-financière de My Money Group, au titre de l'exercice 2018, ne prenaient pas en compte les sociétés du groupe My Partner Bank (anciennement BESV), en raison de leur date d'intégration au 28 décembre 2018. En revanche, au titre de l'exercice 2019, la déclaration de performance extra-financière inclut les éléments d'information relatifs à My Partner Bank. Pour cette raison, **les données globales figurant dans les déclarations 2018 et 2019 ne seront pas directement comparables.**

Par ailleurs, le Groupe a acquis le 2 mars 2020, la Société Générale de Banque aux Antilles-SGBA, devenue Banque des Caraïbes dans le cadre de l'optimisation de sa présence en Outre-Mer. Depuis son acquisition, cette nouvelle filiale s'inscrit dans le dispositif de gouvernance de My Money Group, de ses objectifs stratégiques et dans le respect de ses politiques générales de risques, conformité, contrôle, valeurs et éthique professionnelle. En parallèle, la filiale Socalfi de Nouvelle-Calédonie sera cédée au premier semestre 2020 au groupe Société Générale.

La présente déclaration étant relative à l'exercice 2019, elle portera donc sur **l'ensemble des entités opérationnelles incluses dans le périmètre de My Money Group au 31 décembre 2019 :**

- L'établissement de crédit **My Money Bank et ses filiales d'Outre-Mer (Sorefi, Socalfi et Somafi-Soguafi)** agréées en tant que sociétés de financement ainsi que sur sa **filiale MMB SCF**, société de crédit foncier. L'effectif total de My Money Bank et de ses filiales s'élève à 726 collaborateurs au 31 décembre 2019, **les filiales d'Outre-Mer (Sorefi, Socalfi et Somafi-Soguafi)**, avec 284 collaborateurs représentent ainsi 39,12 % de l'effectif total.
- L'établissement de crédit **My Partner Bank (anciennement Banque Espirito Santo et de Vénétie) et ses filiales.** Leur effectif global s'élève à 128 salariés. ●



3

Présentation de My Money Group



Le Groupe s'appuie sur un siècle d'existence et de savoir-faire : il opère en acteur indépendant, depuis sa sortie du groupe General Electric. Il est désormais affilié à la société d'investissement privée Cerberus Capital Management L.P., créée en 1992 et basée à New York. La Société gère des fonds et des comptes pour plus de 30 milliards d'euros, appartenant à de nombreux investisseurs parmi les plus respectés au monde. Première société d'investissement américaine à détenir une licence bancaire en France, Cerberus Capital Management L.P. a notamment investi sur plusieurs marchés européens, en Autriche, en Allemagne et au Royaume-Uni.

Après une période de transition lié à son changement d'actionnariat, My Money Group développe depuis fin 2018, une stratégie de croissance et de recentrage sur ses activités cœur de métier.

My Money Bank, banque opérationnelle historique du Groupe, est née du rachat de la SOVAC fondée par André Citroën et de la Banque Royal Saint-Georges par le groupe General Electric (GE) en 1995 et 2004. Elle devient rapidement un acteur significatif sur les marchés du regroupement de crédits. Ses filiales d'Outre-Mer sont présentes depuis près de cinquante ans à la Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane et près de vingt ans en Nouvelle-Calédonie. Agréées en qualité de sociétés de financement, elles sont des acteurs reconnus et incontournables des économies locales, par leurs activités de financement aux particuliers et aux entreprises. Soucieuse d'optimiser ses implantations ultramarines et de renforcer sa présence sur le marché historique des Antilles françaises, My Money Bank a acquis le 2 mars 2020, la Banque des Caraïbes, banque de détail anciennement filiale du groupe Société Générale, sous l'appellation Société Générale de Banque aux Antilles-SGBA.

“Des acteurs
reconnus et
incontournables
des économies
locales”



“ Atteindre l'excellence
en matière de conformité
réglementaire
comme de protection
de la clientèle ”





Présente en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane Française, la Banque des Caraïbes propose une large gamme de services bancaires à une clientèle de particuliers (banque au quotidien, crédit, épargne et assurance), de professionnels (banque au quotidien, crédit, épargne, solutions de trésorerie, conseil et assurance) et d'entreprises (banque au quotidien, financement, placement, opérations internationales, assurance). SGBA compte actuellement cinq agences et trois centres d'affaires entreprises qui lui permettent de servir environ 17 000 clients.



En intégrant fin 2018, les activités et le savoir-faire du groupe BESV (devenu My Partner Bank) spécialisé dans le financement des entreprises, My Money Group a franchi un nouveau cap tout en renforçant sa présence dans ses métiers historiques. Cette croissance externe couplée à une croissance organique permet au Groupe de conserver son indépendance dans un marché qui tend à se consolider autour de grands acteurs internationaux.

Cette acquisition, ainsi que celle plus récente de la Banque des Caraïbes, est également un moyen pour le Groupe de diffuser encore plus largement ses valeurs et son éthique. Soucieux d'une bonne gouvernance du Groupe, les Conseils d'Administration des différentes entités de My Money Group se doivent, au-delà de leur rôle dans la détermination des orientations de l'activité et de veiller à leur mise en œuvre, d'être les garants d'une ambition partagée : **atteindre l'excellence en matière de conformité réglementaire comme de protection de la clientèle**. Pour cela, My Money Group a volontairement adopté les standards de gouvernance les plus exigeants avec la mise en place, outre le comité d'audit externe, d'un comité des risques et de l'audit interne, d'un comité des nominations et d'un comité des rémunérations, et en 2019 d'un comité éthique et gouvernance. Cette **volonté d'aller au-delà des strictes obligations réglementaires** se retrouve dans la politique de gestion des risques du Groupe : **niveau de solvabilité très nettement supérieur aux exigences réglementaires standards, approche prudente de la liquidité, excellente maîtrise du coût du risque**.

Que ce soit dans le domaine financier ou dans le domaine extra-financier, l'ensemble des sociétés de **My Money Group partage des standards d'excellence opérationnelle, de conformité réglementaire et d'éthique professionnelle**. Ces éléments se retrouvent illustrés à travers les valeurs qui guident dirigeants et collaborateurs du Groupe dans leurs actions au quotidien. ●



“ La politique de gestion des risques du Groupe : niveau de solvabilité très nettement supérieur aux exigences réglementaires standards,



approche prudente
de la liquidité,
excellente maîtrise
du coût du risque”



4

Quelles sont les valeurs et l'identité du Groupe ?

Le Groupe a élaboré un Code de conduite matérialisé dans un livret « **Ce que nous sommes** » qui représente la vision collective de l'ensemble de ses collaborateurs. Les valeurs et principes du Groupe ont été définis dans une **démarche participative** mettant à contribution l'ensemble des collaborateurs de métropole et d'Outre-Mer. Le respect et l'adhésion à ces valeurs par chacun des dirigeants et collaborateurs sont essentiels afin de poursuivre la stratégie de transformation et de croissance du Groupe, tout en préservant la confiance des clients, actionnaires du Groupe et de la société dans son ensemble.

En effet, chacun des collaborateurs du Groupe, indépendamment de tout niveau hiérarchique, doit **faire vivre et incarner au quotidien les valeurs et principes du Groupe**, en interne et en externe.

Le Groupe veille également à ce que ses **partenaires, fournisseurs et autres relations extérieures, adhèrent à ses valeurs et principes** lorsqu'ils traitent avec les entités ou en leur nom.

Le Groupe souhaite demeurer un acteur financier responsable qui construit son avenir et ses succès sur une base solide en termes d'éthique professionnelle et d'intégrité. C'est ce qu'illustre le Code de conduite, par l'affirmation des engagements du Groupe avec conviction. ●



“Faire vivre et incarner les valeurs et principes du Groupe au quotidien”



s'adapter

- Participer à la mise en place du changement
- Être en veille dynamique
- Investir dans les talents et la formation



- Capitaliser sur la culture du résultat
- Placer la rentabilité au cœur de la création de valeur
- Atteindre et dépasser les objectifs d'entreprise



performer

entreprendre

- Saisir chaque opportunité de croissance
- Tester, partager et décider avec agilité
 - Innover avec les clients et les collaborateurs



- Reconnaître l'engagement des collaborateurs
- Communiquer en toute transparence
- S'engager ensemble dans le respect et la diversité

fédérer



02



**Quel est le modèle d'affaires de
My Money Group ?** | La transparence
au cœur du modèle du Groupe

1

Un modèle créateur de valeurs

My Money Group souhaite contribuer à **construire une nouvelle industrie financière en adéquation avec un monde en mouvement plus responsable**, par la création de valeur et par le partage de celle-ci entre toutes les parties prenantes.

Pour cela, le Groupe sélectionne rigoureusement ses collaborateurs, ses partenaires et ses fournisseurs et s'assure du respect de ses valeurs internes.

My Money Group, par son histoire, son expertise et ses implantations, ressort en **acteur indépendant et solide** du secteur bancaire, spécialisé en solutions de financement et d'épargne aux particuliers ou aux entreprises, aussi bien en métropole qu'en Outre-Mer.

En développant une stratégie de marchés de niche, My Money Group se démarque par sa forte identité et une offre de produits adaptée aux attentes nouvelles de la clientèle.

Affichant des ambitions de croissance, le Groupe a poursuivi sa mutation avec l'acquisition, fin 2018, du groupe bancaire BESV (devenu My Partner Bank).

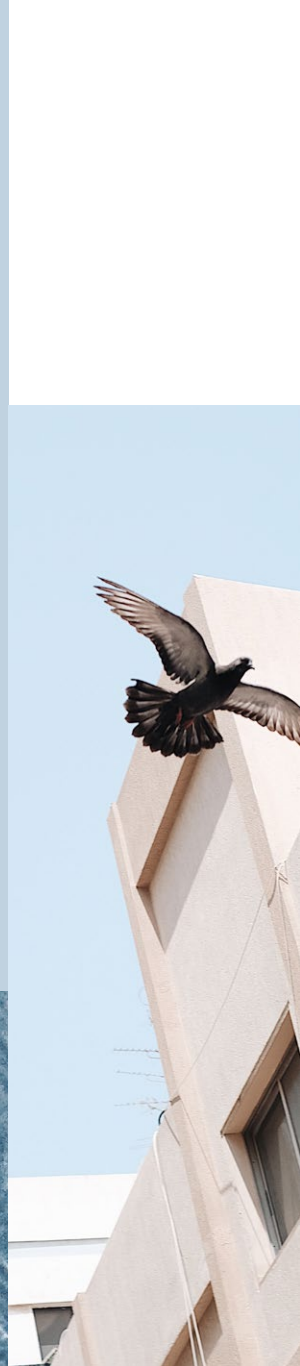
Cette opération répond à la logique de positionnement sectoriel à forte valeur ajoutée que mène le Groupe dans toutes ses lignes métiers.

My Partner Bank est en effet un acteur indépendant reconnu pour son savoir-faire en matière de financement des professionnels de l'immobilier et accompagne également les investisseurs financiers dans leurs projets de développement ou de croissance en leur proposant des financements structurés.

L'acquisition au 2 mars 2020 de la banque de détail, Banque des Caraïbes permettra au Groupe de renforcer son positionnement sur la zone Antilles / Guyane. Les éléments d'information relatifs à la Banque des Caraïbes seront inclus dans la déclaration de performance extra-financière qui sera établie au titre de l'exercice 2020. ●



“ Construire une
nouvelle industrie
financière
en adéquation
avec un monde
en mouvement
plus responsable ”



2

Quelles sont les activités du Groupe ?

My Money Group exerce ses activités de financement et de collecte d'épargne auprès des particuliers et des entreprises. Son développement est centré sur le financement de l'économie réelle aussi bien en métropole qu'en Outre-Mer, grâce à un réseau de près de 700 partenaires apporteurs d'affaires ou en direct auprès de sa clientèle. Les encours clients (crédit) s'élèvent à 5,2 milliards d'euros au 31 décembre 2019. Le total des dépôts de l'activité Epargne s'élève quant à lui à 3,3 milliards d'euros.

Les principales implantations de My Money Group sont :

- Paris La Défense (siège social PMMB-MMB-MPB) avec plus de 120 collaborateurs,
- Nantes (Centre d'Excellence Opérationnelle MMB) avec plus de 300 collaborateurs,
- Antilles, Guyane, Réunion et Nouvelle Calédonie, avec plus de 280 collaborateurs.

My Money Group exerce les activités suivantes :

1. REGROUPEMENT DE CRÉDITS

Acteur significatif du regroupement de crédits, My Money Bank décline pour les particuliers une gamme d'offres de regroupement de crédits, immobiliers et à la consommation, avec ou sans garantie hypothécaire, et propose des offres personnalisées de regroupement de crédits (senior, professions libérales, événements de la vie, financement de nouveaux projets). Les solutions de regroupement de crédits sont disponibles en métropole et en Outre-Mer.



“Un réseau
de près de
700 partenaires”



2. FINANCEMENT IMMOBILIER PROFESSIONNEL

Partenaire reconnu du financement court terme des professionnels de l'immobilier, My Partner Bank intervient sur tous les segments de marché : marchands de biens, rénovateurs, promoteurs, lotisseurs, foncières.

3. FINANCEMENTS STRUCTURÉS

Acteur historique du « Private Equity », My Partner Bank bénéficie de 20 ans d'expérience dans les opérations à effet de levier (LBO), accompagne ses clients dans la structuration d'opérations de titrisation et propose également une activité de dépositaire pour le compte de FCT.

4. ÉPARGNE « DÉPÔT »

La collecte de dépôts permet à My Money Bank et à My Partner Bank de répondre aux obligations liées à leur agrément bancaire mais également de contribuer au refinancement de leurs activités de crédit.

My Money Bank propose une gamme de produits d'épargne performante destinée aux particuliers et aux professionnels :

- le Compte à Terme ;
- le Compte Epargne Rémunéré (disponible pour les particuliers et les organismes à but non lucratif).

My Money Bank s'appuie sur de nombreux partenariats avec des conseillers en gestion de patrimoine indépendants (CGPI) ainsi que sur ses équipes internes pour la distribution des offres de placement. Les produits d'épargne sont disponibles, à ce jour, en métropole et en Allemagne par le biais d'un **partenariat avec une fintech**.

My Partner Bank dispose d'une gamme compétitive de Comptes à Terme et de Comptes Courants permettant de répondre aux besoins de gestion de trésorerie de ses clients. Les solutions de placement offrent une alternative incontournable pour la construction d'une épargne sécurisée et disponible :

- le Compte à Terme pour particuliers (en Allemagne et Espagne par l'intermédiaire d'une fintech) et pour les professionnels (en France, Belgique et Luxembourg) ;
- le Compte à vue pour les professionnels, adapté aux PME et ETI ;
- le Compte Courant Rémunéré pour les professionnels, adapté aux Corporate et institutionnels.



5. FINANCEMENT AUTOMOBILE

Opérateur majeur du financement automobile sur le lieu de vente, avec ses filiales d'Outre-Mer, Sorefi à La Réunion, Somafi-Soguafi en Martinique, Guadeloupe, Guyane et Socalfi en Nouvelle-Calédonie, My Money Group propose par l'intermédiaire de ses distributeurs partenaires :

- des solutions pour les particuliers, en vente à crédit (VAC), location avec option d'achat (LOA),
- des solutions pour les entreprises et les professionnels, avec une gamme de produits permettant aux décideurs de réaliser les investissements nécessaires à la croissance de leur entreprise : matériels industriels et agricoles, matériels de bureautique et informatique, transport, manutention, BTP, flotte de véhicules (vente à crédit, produits locatifs et défiscalisation).

6. CRÉDIT À LA CONSOMMATION

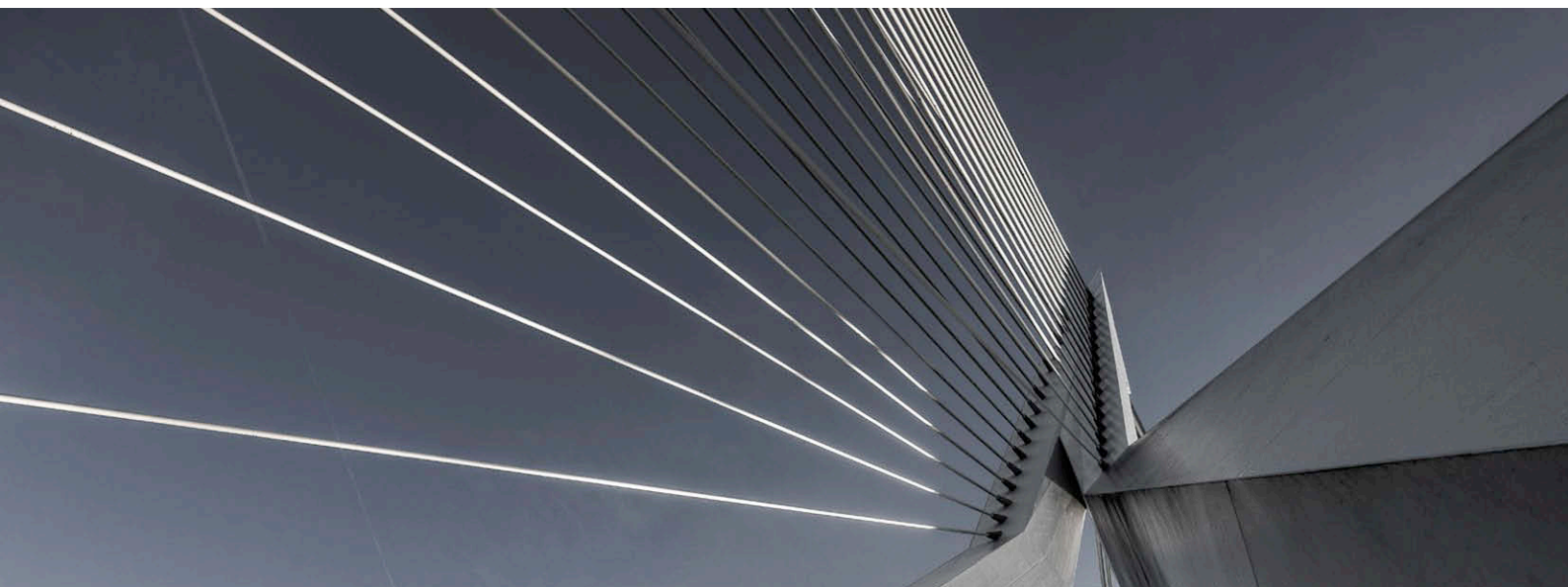
My Money Group offre, en Outre-Mer, une gamme de prêts personnels répondant à l'ensemble des besoins et projets de sa clientèle de particuliers :

- l'automobile,
- l'équipement du foyer,
- les travaux,
- les voyages.

7. ASSURANCES

My Money Group, en sa qualité de mandataire d'assurances, propose des assurances et des prestations complémentaires, facultatives, à l'appui de ses financements pour les particuliers et les entreprises :

- L'assurance « emprunteur »,
- L'assurance « perte financière »,
- La garantie pannes mécaniques et assistance (dépannage, remorquage, véhicule de remplacement). ●



3

Comment My Money Group s'intègre-t-il au sein de l'industrie bancaire ?

My Money Group est un acteur de l'industrie bancaire spécialisé dans le financement aux particuliers et aux entreprises en Outre-Mer ainsi que dans le rachat de crédits, le dépôt et le financement immobilier d'entreprise en métropole.

Ce périmètre d'activité constitue un segment particulier de l'industrie bancaire et financière française. D'un point de vue concurrentiel, ce segment est partagé entre les grands acteurs bancaires français intervenant avec des filiales dédiées à ces activités et des acteurs indépendants spécialisés tels que My Money Group, en métropole et / ou en Outre-Mer.

La particularité d'implantation géographique de My Money Group, liée à son historique dans les DOMs, rend une analyse concurrentielle et stratégique plus délicate à mener.

1. LES ACTIVITÉS DE MY MONEY GROUP EN MÉTROPOLE

- **Le regroupement de crédits est un segment très spécialisé sur lequel My Money Bank a, en partie, fondé sa réputation.** Principal acteur indépendant et historique au niveau national, My Money Bank justifie son statut de spécialiste sur ce segment. En proposant à la fois des solutions de rachat de crédits, avec ou sans garantie hypothécaire, pour les particuliers My Money Bank répond à une clientèle plus large que certains de ses concurrents directs.
- Le financement immobilier professionnel est proposé par de nombreux établissements bancaires. My Partner Bank se distingue de ses concurrents par sa capacité de conseil lui permettant d'accompagner ses clients dans la mise en œuvre de montages innovants et performants. Sa rapidité d'exécution, son expertise et la qualité de son service en font un acteur reconnu par les professionnels du secteur sur le marché.



- Le dépôt quant à lui est une activité dominée par les grands réseaux bancaires nationaux et internationaux. Les sociétés My Money Bank et My Partner Bank qui portent cette activité pour le Groupe, proposent des produits de dépôt et la croissance de cette branche d'activité montre l'intérêt progressif du marché pour les produits du Groupe. Les produits d'épargne de My Money Group sont commercialisés en direct et par l'intermédiaire d'un réseau de partenaires spécialisés, présents en France et à l'étranger. Activité stratégique pour le refinancement du Groupe bancaire, l'activité de dépôt tend à se développer significativement dans les années à venir pour appuyer les ambitions du Groupe exposées précédemment.

2. LES ACTIVITÉS DE MY MONEY GROUP EN OUTRE-MER

- Le crédit à la consommation est un marché partagé entre des acteurs bancaires généralistes intervenant avec des filiales dédiées et des acteurs spécialisés comme les entités Sorefi, Socalfi et Somafi-Soguafi. Le segment des crédits à la consommation est fortement corrélé avec le niveau de consommation des ménages. Le taux global de détention des crédits par les ménages en France s'est stabilisé en 2018 à 47,8% avec 8,5 millions de ménages qui ont contracté un nouveau crédit dans l'année. Avec une large gamme de crédits à la consommation, les filiales ultramarines accompagnent leur clientèle de particuliers dans le financement d'achats d'équipement ou d'événements personnels et sont devenues des acteurs de référence reconnus par les ménages locaux.
- Le financement des professionnels, et principalement d'équipements professionnels, est en grande partie liée à la croissance régionale des entreprises.

En Outre-Mer, en raison d'une implication historique et d'une forte activité commerciale, **chacune des filiales de My Money Group représente un acteur majeur détenant plus de 20 % des parts du marché local.**

Grâce à leur implantation locale, les filiales connaissent les spécificités de leurs marchés. Elles peuvent ainsi offrir des produits adaptés et accompagner avec flexibilité leurs clientèles dans leurs financements, notamment dans le cas d'événements climatiques violents auxquels ces zones géographiques sont confrontées.



Les acteurs de la Fintech induisent de nouvelles tendances sur les différents marchés évoqués ci-dessus, et le Groupe, comme tous ses concurrents, y accorde une attention particulière et s'adapte. Sous cette appellation nous retrouvons des entreprises innovantes qui, en s'appuyant sur de nouvelles technologies, redessinent les offres et les habitudes de consommation bancaire et financière.

Une étude réalisée fin 2018 par Vuealta, cabinet spécialiste du conseil, baptisée « The Future of Financial Services : Planning for Every Eventuality » auprès des équipes dirigeantes des entreprises du secteur des services financiers souligne cinq défis et ruptures relatifs à l'industrie financière au cours des cinq prochaines années. La cybersécurité arrive largement en tête avec 42% des réponses, suivie des changements politiques (39%), de la régulation et la conformité (36%), du management de données et la confidentialité (31%), et de la planification et l'incertitude de marché (20%). Conscient des opportunités offertes par les nouvelles technologies en termes d'enjeux, mais également des risques induits, **My Money Group opère depuis deux ans un tournant technologique maîtrisé. Il s'inscrit comme un acteur responsable, moderne et digital dans une industrie en pleine mutation. ●**



4

Quelles sont les perspectives stratégiques de My Money Group ?

My Money Group a identifié six impératifs stratégiques pour son développement dans les trois prochaines années pour continuer l'optimisation des activités de ses filiales et saisir les opportunités d'acquisition en partenariat avec son actionnaire Cerberus.

1. POURSUIVRE LA CROISSANCE DU BILAN POUR LE PORTER À UNE TAILLE CRITIQUE

La croissance du bilan est importante pour offrir les meilleures perspectives d'investissement et optimiser la rentabilité du Groupe. La croissance du bilan s'articule autour de 3 axes :

- le développement des activités existantes,
- l'élargissement de la gamme de produits et services proposés,
- la croissance externe.

Depuis fin 2016, le Groupe a entrepris un recentrage sur ses activités « cœur de métier », principalement de métropole, se traduisant par la cession des activités de financement immobilier aux particuliers (en novembre 2016), de crédit à la consommation (en avril 2017) et de crédit automobile (en juin 2018). Le travail de simplification des portefeuilles de My Money Bank a induit une réduction du bilan, de 12 milliards d'euros en 2008 à 4 milliards en 2017. De la même façon, la stratégie de My Partner Bank (ex BESV) acquise fin 2018, a consisté à recentrer ses activités sur l'immobilier professionnel et les financements structurés et à mettre fin à ses activités de gestion privée.

Depuis fin 2017, et ainsi que démontré avec les acquisitions de My Partner Bank (ex BESV) fin 2018 et Société Générale de Banque aux Antilles (début 2020), My Money Group souhaite saisir les opportunités de croissance externe qui répondent aux priorités suivantes :

- investir dans des activités complémentaires à celles du business existant,
- augmenter l'échelle du Centre d'Excellence Opérationnel de Nantes, spécialisé dans les opérations de regroupement de crédits,



- poursuivre la diversification des sources de financement et la croissance du programme de dépôts,
- acquérir de la technologie en investissant dans le domaine des Fintech.

2. INTENSIFIER LA CROISSANCE ORGANIQUE EN ÉTENDANT LA GAMME DE PRODUITS

My Money Group souhaite compléter et enrichir sa gamme de produits et de services bancaires autour du développement des produits suivants :

- Crédit Entreprise (Commercial Lending),
- Financements structurés,
- Crédit à la consommation (Personal Loans),
- Produits d'épargne et de paiement,
- Produits d'assurances complémentaires

3. DÉVELOPPER UNE CAPACITÉ DE FINANCEMENT COMPÉTITIVE

Au cours de l'année 2019, My Money Group a poursuivi l'amélioration de ses conditions et ses capacités de refinancement. Ses ressources sont aujourd'hui constituées d'un mix de titrisations (publiques et privées), de dépôts, et de billets de trésorerie. D'ici 2021, My Money Group souhaite maintenir et diversifier davantage son programme de Dépôt. En parallèle, la société de crédit foncier MMB SCF, créée en 2018, a effectué quatre nouvelles émissions en 2019 d'obligations foncières (dont une publique pour un montant de 500 m€) pour refinancer les activités de crédit hypothécaire. Ces dispositifs contribuent à baisser ses coûts de financement et à diversifier ses ressources employées.



“ Un programme
ambitieux
de modernisation
de ses systèmes
et de transformation
technologique ”



4. AMÉLIORER LE COEFFICIENT D'EXPLOITATION

Poursuivant la réduction de ses frais généraux opérée depuis les deux dernières années, My Money Group continuera à optimiser sa structure de coûts à travers :

- la simplification du business et la cession des actifs non prioritaires,
- l'investissement dans la modernisation technologique,
- la croissance du bilan générant une meilleure absorption des coûts de structure.

5. AUGMENTER LA PROFITABILITÉ (RETOUR SUR FONDS PROPRES)

La croissance profitable est une exigence clé pour My Money Group. Il porte une attention constante aux éléments suivants :

- rigueur tarifaire,
- coûts de financement compétitifs,
- développement des revenus annexes,
- maîtrise continue du risque de crédit,
- gains d'échelle et optimisation des coûts de structure.

6. CONSTRUIRE LA VALEUR PAR L'INNOVATION ET LA TECHNOLOGIE

My Money Group mène depuis 2018 un **programme ambitieux de modernisation de ses systèmes et de transformation technologique**, dans un objectif de satisfaction de sa clientèle, de ses partenaires et de ses collaborateurs.

Pour diversifier son portefeuille et digitaliser son offre, My Money Bank a signé un **partenariat avec la fintech Cashbee**, s'adressant aux particuliers en les accompagnant dans leur projet d'épargne. Cashbee permet de faire le lien entre le compte courant de l'utilisateur et le Compte Epargne Rémunéré My Money Bank.

Grâce à ce partenariat, My Money Bank bénéficie de la technologie digitale et innovante de Cashbee tout en augmentant son nombre d'épargnants personnes physiques sur un marché concurrentiel. ●



03



**Quels sont les enjeux et risques
extra-financiers ?** | Opérer
dans un monde changeant

1

Les enjeux sociaux identifiés pour les entités du Groupe

My Money Group compte **plus de 800 collaborateurs**, depuis l'acquisition de la Banque Espirito Santo et de la Vénétie (BESV), désormais dénommée My Partner Bank.

L'humain est au cœur des préoccupations du Groupe, et représente un enjeu essentiel, en raison notamment de la technicité et de la réglementation stricte appliquées à ses activités.

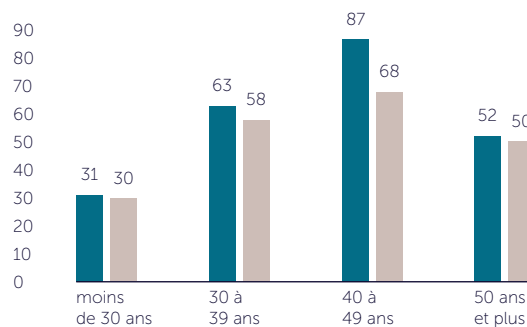
En décidant de placer l'humain comme élément central de son identité et de ses valeurs, le Groupe se positionne en acteur de l'industrie bancaire, **indépendant, responsable et respectueux** de ses collaborateurs ainsi que de ses clients et partenaires.

En tant qu'acteur engagé dans son secteur d'activité, My Money Group développe et diffuse ses valeurs aussi bien en interne qu'en externe.

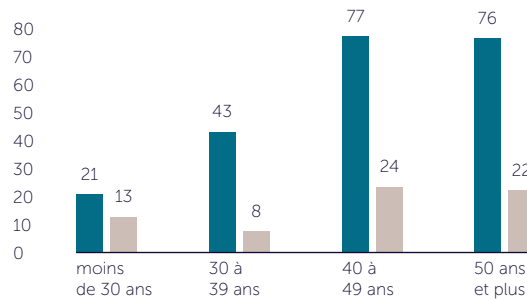
Guidé par le souci de fournir un accompagnement de qualité à ses clients, le Groupe sélectionne et forme rigoureusement ses collaborateurs afin de satisfaire ce haut niveau d'exigence.

Les graphiques ci-dessous permettent une lecture rapide de la composition des effectifs du Groupe.

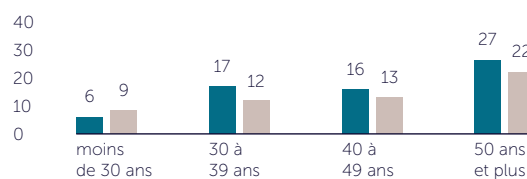
■ Femme
■ Homme



MY MONEY BANK
EFFECTIF TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2019 : 439



FILIALES OUTRE-MER DE MY MONEY BANK
EFFECTIF TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2019 : 284



MY PARTNER BANK
EFFECTIF TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2019 : 122 (alternants exclus)

L'étude des risques et des enjeux sociaux pour les entités du Groupe est divisée en trois parties :

A L'attractivité et la rétention des talents au sein du Groupe

B L'engagement des salariés de My Money Group

C Les enjeux liés à la diversité et à l'égalité des chances

A Comment l'attractivité du Groupe et la rétention des talents sont-elles assurées ?

En s'assurant une stature d'employeur attractif sur son marché, le Groupe peut attirer de nouveaux talents pour soutenir la croissance de son activité. Grâce à une **politique de formation ambitieuse**, le Groupe accompagne ses collaborateurs dans le développement de nouvelles compétences. Dans une industrie soumise à un turnover important, conserver les collaborateurs déjà présents et les accompagner tout au long de leur carrière est primordial.

1 COMMENT SONT RECRUTÉS LES SALARIÉS DU GROUPE ?

En 2019, My Money Bank a recruté 62 salariés en CDI et 3 salariés en CDD. Les filiales d'Outre-Mer ont recruté quant à elle 15 salariés en CDI et 4 en CDD et My Partner Bank 23 salariés en CDI et 5 en CDD.

Compte tenu de la technicité des activités et des objectifs ambitieux de croissance, le fait de préserver **la diversité et la qualité des profils** des collaborateurs est un véritable enjeu social.

My Money Group a développé et lancé en 2018 son **premier Graduate Program intitulé « My Leadership Program », dédié à la Finance. Il s'agit d'un programme sur 2 ans, composé de 4 rotations dans différentes fonctions**, et potentiellement dans différentes entités du Groupe. Les membres du programme bénéficient de formations spécifiques dans les domaines de la Finance, du Business et du Leadership. Ils bénéficient d'un **double mentoring avec un manager fonctionnel et un program manager, ainsi que d'une évaluation** à l'issue de chaque rotation.

Les 3 salariés qui ont intégré My Money Bank dans le cadre de ce programme début 2019 ont effectué leurs rotations au sein de My Money Bank et de My Partner Bank et suivi les formations dédiées.

2 COMMENT SONT RÉMUNÉRÉS LES SALARIÉS DU GROUPE ?

La société Promontoria MMB, en tant que société tête du Groupe, définit la politique de rémunération qui s'applique à l'ensemble des salariés, à partir des recommandations du Comité des Rémunérations et des dispositions réglementaires en matière d'encadrement des rémunérations.

En effet, le statut d'acteur bancaire impose de respecter de nombreux impératifs législatifs en matière de rémunération surtout depuis la crise financière de 2008.

La politique de rémunération déterminée au niveau du Groupe a pour principaux objectifs :

- d'assurer la conformité des intérêts particuliers à la stratégie économique, aux intérêts à long terme et aux valeurs du Groupe,
- de **fidéliser les salariés** par une rémunération appropriée,
- de **ne pas inciter les collaborateurs à des prises de risques excessives, en évitant les conflits d'intérêt**,
- pour les salariés dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de l'entité ou du Groupe, de définir des mesures pour aligner les modalités de détermination et de versement de la rémunération sur le risque,
- de rémunérer le personnel exerçant des fonctions de contrôle en fonction des objectifs spécifiques liés à ces missions.

La politique de rémunération est accessible sur l'intranet de la Direction des Ressources Humaines, pour consultation par l'ensemble des salariés.

Le plan annuel des augmentations de salaire et le plan de bonus, après validation des propositions faites par les managers, sont validés par la direction des ressources humaines et la direction générale. Le plan de bonus est ensuite soumis au vote du Comité des rémunérations et du Conseil d'Administration.

Au moins une fois par an, au moment du plan salarial, la DRH étudie les rémunérations afin de s'assurer de l'équité en interne et d'être en phase avec le marché.

Dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire, My Money Bank et ses filiales ont dédié un budget d'augmentation équivalant à 1,3 % de la masse salariale, réservé aux augmentations au mérite, en fonction de la performance. Ainsi, environ 80 % des salariés ont bénéficié d'une augmentation de salaire en 2019.

Concernant la politique en matière de lissage de l'écart de rémunération entre femmes et hommes, My Money Bank a signé un **accord d'entreprise sur le thème de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en juin 2019**, en prolongement des précédents. Cet accord inclut notamment des mesures destinées à réduire les écarts de salaire.

Pour My Money Bank, les résultats de la politique d'équité salariale entre les femmes et les hommes sont sans équivoque, reflétés dans l'index égalité professionnelle avec 91 points sur 100 pour l'exercice 2018.



3 QUELLE EST LA STRATÉGIE DU GROUPE POUR CONSERVER ET FAIRE ÉVOLUER SES TALENTS ?

Convaincu que les perspectives d'évolution au sein des différentes entités contribuent à la rétention des talents, My Money Group partage, **en toute transparence**, ses résultats, ses projets structurants et sa stratégie avec ses salariés de façon régulière.

Par exemple, en novembre 2019, une centaine de leaders du Groupe ont été conviés à un « Leadership meeting » de 3 jours organisé à Chantilly, au cours duquel se sont succédé conférences et débats sur les résultats, la stratégie et d'autres sujets d'actualité.

Ces temps de travail ont été ponctués de temps de convivialité, d'échanges informels, et de « team building » contribuant à la synergie entre les différentes entités du Groupe.

Pour rester compétitif, My Money Group s'assure de manière régulière que les packages de rémunération restent en harmonie avec ceux du marché.

Persuadé que la reconnaissance est un levier à fort impact de la rétention, le Groupe s'attache à valoriser la contribution exceptionnelle de certains salariés, en décernant des « awards ». À ce titre, plus de 100 salariés ont été récompensés en 2019. My Partner Bank a, de son côté, décerné 37 awards.

My Money Group a mis en place en septembre 2019, en métropole et dans les DOM, un nouveau système de classification interne, basée sur des critères objectifs communiqués à tous. Composée de 7 niveaux appelés « grades », cette classification permet à chacun d'identifier le positionnement de son rôle dans l'organisation, facilite la mobilité interne au sein des différentes fonctions et entités du Groupe, et donne des perspectives d'évolution de carrière.

Une autre façon de limiter le turnover et de conserver les talents dans les effectifs est également de les accompagner dans leurs évolutions professionnelles.





“Renforcer
les compétences
managériales
à la conduite
du changement”





4 QUELLES SONT LES OFFRES DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS AU SEIN DU GROUPE ?

Depuis plusieurs années, My Money Group s'appuie sur les axes stratégiques, pour identifier les enjeux liés au développement des collaborateurs et décliner la politique de formation adéquate.

En vue de développer les compétences adaptées aux nouveaux métiers, aux nouvelles technologies et à la transformation de l'entreprise, le Groupe s'est fixé comme objectifs en 2019 de privilégier la **formation au quotidien**, accélérateur de sa transformation culturelle et de **renforcer les compétences managériales à la conduite du changement**.

Dans le prolongement de ce qui avait été initié en 2018, et pour répondre aux nouveaux enjeux stratégiques de l'industrie bancaire, le Groupe a souhaité **faire de 2019 l'année de la pédagogie d'entreprise apprenante** dans laquelle le collaborateur devient acteur de son développement, avec des axes de formation orientés « compétences ».

Pour se donner les moyens de cette ambition, le Groupe a alloué un **budget de plus de 660 000 € à la formation**. Il a par ailleurs investi dans de nouveaux outils informatiques pour optimiser les programmes de formation et le suivi de sa politique. Ainsi, plus de **1 300 actions** de formation et de **15 000 heures** ont été dispensées à plus de **700 collaborateurs** en 2019.

À titre de comparaison avec l'exercice antérieur, My Money Bank a maintenu son budget de 400 000 € alloué aux formations, et a délivré plus de 8 900 heures de formation en 2019 contre 3 122 heures en 2018, avec plus de 1 200 actions de formation et 366 collaborateurs formés.

Ainsi, le changement au sein du Groupe a été amorcé **directement par les équipes**, via le dialogue social, l'accompagnement individuel des collaborateurs et les actions transverses en lien avec les axes stratégiques. En permettant aux collaborateurs de **co-construire** et d'échanger avec leur manager sur les besoins de formation lors de leur entretien de mi-année, le manager met le collaborateur au centre de son développement et il recense les besoins de formation pour son équipe lors des campagnes de lancement. Cet esprit d'entreprise apprenante permet ainsi de favoriser l'adaptation des collaborateurs aux changements.

Par ailleurs, en intégrant une plus grande **diversité de supports** et de sujets traités, l'offre de formation interne ne cesse de s'étoffer. Ainsi, les collaborateurs ont notamment accès à des formations de courte ou longue durée, en **présentiel, MOOC, ou e-learning**. Ces nouvelles pédagogies de l'apprentissage introduisent et privilégient la formation au quotidien.

Parallèlement, les salariés bénéficient d'actions de formation transverses, liées notamment à la transformation culturelle et organisationnelle menée en 2019. Dans ce cadre, ont été délivrées des formations autour de la **méthode Agile, l'UX Design, la dynamique collective, devenir intrapreneur, et le business model** (managers).



Le plan de développement des compétences de My Partner Bank s'est principalement axé sur les formations réglementaires car la société était en pleine transformation. Le budget alloué de 100 000 € n'a pas été complètement consommé mais la formation est une des priorités pour l'année 2020.

B Quel est l'engagement des salariés du Groupe ?

Dans une industrie qui tend de plus en plus à se digitaliser, l'image du Groupe et son expertise reposent d'autant plus sur l'engagement de ses salariés à :

1 DIFFUSER ET S'APPROPRIER LES VALEURS DU GROUPE

Afin de continuer à ancrer les valeurs du Groupe, chaque nouvel embauché reçoit un exemplaire du Code de conduite intitulé « *Ce que nous sommes* », qui reprend et explicite les valeurs en les illustrant notamment avec des exemples concrets.

Les valeurs sont encadrées et affichées dans l'ensemble des locaux, dans les couloirs et les salles de réunions faisant ainsi partie intégrante du quotidien des collaborateurs.

2 CONTRIBUER À UNE ÉVALUATION CONTINUE ET UNE REVUE DE SA PROPRE PERFORMANCE

En janvier 2019, My Money Bank a mis en place, pour ses entités de métropole et d'Outre-Mer, un nouvel outil de suivi de la performance : « TalentSoft ».

Tout au long de l'année, les salariés ont pu participer à des ateliers de prise en main de l'outil, et bénéficier du support d'un guide d'utilisation détaillé.

TalentSoft est utilisé pour la fixation des objectifs annuels. Il permet à chacun, salarié et manager, de rédiger au fil de l'eau, toute l'année, les réalisations du salarié et d'enregistrer la progression dans l'atteinte des objectifs. TalentSoft est également utilisé pour la revue de la performance à mi-année, avec un formulaire dédié. Enfin, à la fin du processus, le formulaire rempli par le salarié et celui rempli par le manager sont consolidés pour n'en former qu'un, base des échanges qu'ils auront lors de l'entretien annuel d'évaluation.

En résumé, cet outil favorise les échanges entre salarié et manager tout au long de l'année et ainsi une **évaluation continue de la performance**. Il permet également de faire évoluer les objectifs selon le besoin, d'identifier les moyens nécessaires pour les atteindre, d'alerter sur une performance à améliorer, de recenser des besoins de formations et des souhaits de mobilité, et enfin d'entériner l'évaluation annuelle.

En 2019, **99% des salariés** ont défini et inscrit leurs objectifs dans Talentsoft, et **92% des entretiens de mi-année** ont pu être conduits dans la période définie.



3 ENTRETENIR LE DIALOGUE SOCIAL ET METTRE EN PLACE DES ACCORDS COLLECTIFS

Les salariés de My Money Bank dépendent de la convention collective de la Banque (IDCC 2120) et des accords négociés au sein de la société My Money Bank. Ses filiales relèvent de la convention collective des Sociétés Financières (IDCC 478).

Le Groupe attache une grande importance à la qualité du dialogue social, ce qui se traduit par des réunions constructives avec les instances représentatives du personnel. Des échanges réguliers ont lieu avec les CSE et les délégués syndicaux.

C'est ainsi que My Money Bank a organisé 29 réunions avec les représentants du personnel (sans compter les réunions de négociation) en 2019.

My Money Bank a mis en place son Comité Social Economique (CSE) en novembre 2019. Toutes les entités du Groupe disposent aujourd'hui d'un CSE.

En 2019, My Money Bank et ses filiales ont négocié et signé plusieurs accords d'entreprise avec les Organisations Syndicales, sur des thèmes majeurs tels que la rémunération, l'égalité professionnelle, la qualité de vie au travail, l'intéressement ou encore la mise en place et le fonctionnement du CSE.

4 GARANTIR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS AU TRAVAIL

4.1 COMMENT LE GROUPE ASSURE-T-IL LA SANTÉ DES COLLABORATEURS ?

Les actions du Groupe pour la prévention de la santé et du bien-être des collaborateurs au travail

Pour s'assurer que les actions identifiées sont réalisées dans les temps et de réagir rapidement le cas échéant, le document unique d'évaluation des risques professionnels et le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail sont revus à chaque réunion de la Commission SSCT de My Money Bank.

La société My Money Bank a initié une démarche sur la qualité de vie au travail en 2017, qu'elle poursuit chaque année, et qu'elle a souhaité valider par un accord en 2019. Elle a notamment rédigé et diffusé au sein du Groupe **la charte de vie en open space**, reprenant les 10 règles d'or permettant de vivre au travail en harmonie dans les espaces ouverts.

Un dispositif d'écoute et de soutien psychologique

Depuis 2013, My Money Bank met à la disposition de ses salariés un dispositif d'écoute et de soutien psychologique assuré par le Cabinet Eléas, spécialisé dans la gestion et la prévention des risques psychosociaux et la qualité de vie au travail.

Il s'agit d'un **outil de prévention** qui prend en compte la dimension psychique de la santé et à proposer aux salariés un **espace d'écoute et d'accompagnement**, neutre, bienveillant, confidentiel et anonyme.



Le but de ce dispositif est de soutenir et d'accompagner les personnes qui appellent, en privilégiant un accompagnement proactif « orienté solutions », qui vise à désamorcer les tensions.

Un accompagnement spécifique s'adresse aux managers, comprenant par exemple du conseil dans la gestion d'une situation ponctuelle déstabilisante (conflit d'équipe, événement traumatique...).

Les principales caractéristiques de ce dispositif sont les suivantes :

- Il est accessible à tout moment et gratuitement depuis tous les téléphones, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en appelant un numéro dédié à My Money Bank ;
- Le principe de confidentialité et d'anonymat est garanti pour chaque appel ;
- La prise en charge par un psychologue clinicien qualifié ayant une grande expérience de l'écoute, du soutien et de la gestion des situations à risque psychosocial est immédiate ;
- La prise en charge des problématiques individuelles d'ordre professionnel ou personnel.

4.2 COMMENT LE GROUPE ASSURE-T-IL LA SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS ?

Les entités du Groupe comptent des interlocuteurs privilégiés organisés autour de responsables de gestion de crise présents sur chaque site.

À titre d'exemples :

- La Tour Europlaza, conformément à la réglementation « Immeuble de Grande Hauteur » (IGH), dispose d'un poste de sécurité et de contrôle actif 24/7. En fonctionnement permanent, il assure la sécurité des locaux grâce à des moyens de détection et de lutte contre le feu. Un certain nombre de collaborateurs bénévoles ont été formés à l'usage des extincteurs pour lutter contre un départ de feu, et à la procédure d'évacuation des locaux pour sécuriser les autres collaborateurs. Un exercice annuel est organisé par le mandataire de sécurité de la Tour, en coordination avec les responsables des services généraux de l'ensemble des locataires de la Tour.
- Les 2 bâtiments du site nantais de My Money Bank répondent à la réglementation « Établissement Recevant du Public » (ERP). Ils disposent chacun d'équipements de détection d'incendie reliés à une centrale d'alarme supervisée par un centre de surveillance qui, en cas d'alarme, applique un dispositif défini en concertation avec My Money Bank, afin de couvrir les plages horaires de travail et les créneaux d'heures non ouvrées.

Les contrôles réglementaires annuels (électricité, détection, incendie, extincteurs, extraction d'air...) sont effectués, et un suivi est enregistré dans le registre de sécurité de chaque site.

En 2019, My Money Bank a procédé à la refonte intégrale de son règlement intérieur, auquel sont annexés le Code de conduite et la charte informatique. Ces documents, qui rappellent notamment les règles d'hygiène et de sécurité à respecter, ont été adressés à tous les salariés. Ils sont remis à tout nouvel embauché, aux prestataires de service et aux intérimaires. Ils sont également consultables sur l'intranet de l'Entreprise. Les entités des d'Outre-Mer adopteront prochainement le même règlement intérieur, après adaptation aux particularités locales. My Partner Bank finalise également la nouvelle version de son règlement intérieur.

5 METTRE EN PLACE DES MESURES EN FAVEUR DU BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL DES COLLABORATEURS

Les accords collectifs en vigueur, et en particulier celui traitant de l'égalité professionnelle et de la qualité de vie au travail, participent d'une façon globale au bien-être général des collaborateurs.

5.1 QUELLES SONT LES INITIATIVES PRISES CONCERNANT LES LOCAUX DU GROUPE ?

Les mesures du plan de prévention des risques et l'entretien des locaux professionnels contribuent à maintenir des conditions de travail agréables, et à les améliorer autant que possible.

Fin 2019, une partie des salariés de la Direction Informatique se sont installés dans des locaux totalement rénovés de la Tour Europlaza, adaptés notamment à la méthode de travail dite « agile ».

S'agissant des locaux de Nantes, les bureaux de l'immeuble Alaska ont été intégralement rénovés en 2019 et leur mobilier a été changé.

Les entités d'Outre-Mer disposent également de locaux récents et offrant un cadre de travail moderne et adapté. Le plus anciens des sites, celui de Martinique, sera transféré en février 2020 dans de nouveaux locaux, rénovés dans leur totalité.

My Partner Bank a quitté son site historique de Paris XVI^{ème} pour rejoindre le siège du Groupe à La Défense. Depuis décembre 2019, l'ensemble de ses collaborateurs est regroupé Tour Europlaza dans des locaux entièrement rénovés et équipés de mobilier neuf.



“Des locaux
totalement
rénovés, adaptés
à la méthode
de travail
dite « agile »”



5.2 L'ENQUÊTE D'OPINION ANONYME LANCÉE AUPRÈS DES COLLABORATEURS

En octobre 2019, My Money Bank et ses filiales d'Outre-Mer ont lancé une enquête d'opinion, via l'outil « Supermood », pour permettre à l'ensemble des salariés de s'exprimer régulièrement sur des thématiques données, de façon anonyme.

Un audit en 10 questions, avec un taux de participation d'environ 60 %, a permis d'identifier quelques facettes de l'engagement et de la satisfaction au travail de chacun. Après avoir communiqué sur les résultats de cet audit, un micro-sondage a été lancé sur l'un des thèmes identifiés : **la reconnaissance**.

Sur la base des réponses un plan d'action sera défini et mis en place. Chaque mois, les salariés continueront de s'exprimer via des micro-sondages sur des thèmes importants pour eux.

My Partner Bank lancera à son tour cette initiative dès 2020.

C Quels sont les enjeux concernant la diversité et l'égalité des chances ?

1 QUELLES SONT LES MESURES AU SEIN DU GROUPE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ?

My Money Bank a signé en 2011 son premier accord relatif à l'égalité entre les hommes et les femmes, suivi d'un nouvel accord en 2015, puis d'un troisième en 2019 avec l'objectif d'agir sur les cinq axes principaux ci-dessous :

1.1 LE PROCESSUS DE RECRUTEMENT

Ces processus internes et externes sont uniques et appliqués de manière uniforme, que les candidats soient des femmes ou des hommes. Les recrutements sont fondés sur les mêmes **critères objectifs** : compétences, expérience professionnelle, formation et qualification. À profil équivalent et pour un même poste, le Groupe s'engage à garantir des conditions d'embauche strictement identiques à une femme et à un homme, en matière notamment de rémunération et de classification.



1.2 L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Le Groupe, considérant la formation professionnelle continue comme l'un des facteurs déterminants pour assurer l'égalité dans le déroulement des carrières et l'évolution professionnelle, garantit le principe d'égalité d'accès pour tous les salariés, femmes et hommes, à la formation professionnelle continue et au dispositif de Compte Professionnel de Formation.

1.3 LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Avec la garantie d'égalité d'accès aux femmes et aux hommes à une promotion et une mobilité et l'engagement d'étudier les souhaits d'évolution de carrière de façon strictement identique entre femme et homme.

1.4 LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Grâce aux engagements pris par le Groupe de travailler sur la réduction des écarts de salaires entre les hommes et les femmes. L'accord prévoit des mesures sur la neutralisation des salariés en congé maternité et d'adoption en matière de rémunération.

1.5 L'ENGAGEMENT CONCERNANT LA PARENTALITÉ

Grâce à un suivi particulier des salariés en congés de maternité, d'adoption, parentaux, par les Responsables Ressources Humaines et les Managers, prévoyant notamment l'anticipation pour le départ et la préparation au retour.

2 QUELLES SONT LES MESURES POUR ASSURER L'INSERTION ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Le Groupe poursuit sa politique de maintien dans l'emploi en continuant de recenser les collaborateurs qui ont une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé et d'aider ceux qui souhaitent l'obtenir. Il veille tout naturellement à la mise en place effective des aménagements adéquats de leur poste.

Au titre de l'année 2019, 8 salariés de My Money Bank sont détenteurs d'une Reconnaissance Qualité de Travailleur Handicapé au titre de la Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH). Les filiales d'Outre-Mer en décomptent quatre et My Partner Bank trois. ●

2

Les enjeux sociétaux de My Money Group

Dans l'économie moderne, le rôle des acteurs bancaires en tant qu'institution et **partenaire de confiance** n'a cessé de se renforcer.

L'industrie bancaire fait face à une inflation de ses contraintes réglementaires dans le but de protéger les marchés et les clients, comme par exemple le Règlement Général sur les Données Personnelles « RGPD » ou encore les nouvelles réglementations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Le Groupe veille à exercer ses activités dans le respect, non seulement des lois et règlements, mais également de son éthique et de ses valeurs en tant qu'acteur régulé du fait de ses activités. Le financement des particuliers fait l'objet d'une attention renforcée, pour assurer la protection des consommateurs.

Le Groupe agit en acteur responsable au-delà des seules obligations légales et réglementaires, en mettant en place un Code de conduite qui offre à chaque collaborateur un cadre déontologique

l'aidant à conduire ses actions et à prendre les bonnes décisions. Ce document remis à l'arrivée de chaque nouveau salarié, sert de socle aux actions de communication et initiatives de sensibilisation menée par les différentes entités de My Money Group en interne.

Pour permettre l'application opérationnelle des pratiques recommandées dans ce Code de conduite, des procédures détaillées sont mises à disposition de tous les collaborateurs sur l'intranet du Groupe ou sur simple demande auprès des managers.

My Money Group accompagne le **phénomène massif de digitalisation** à la fois de l'offre bancaire et financière, et la transformation des attentes des clients, qui souhaitent une relation bancaire plus rapide et personnalisée.

Source de nombreuses opportunités, mais aussi de risques, le digital entraîne de profondes modifications pour le marché bancaire. En anticipant et en réinventant ses outils, le Groupe s'inscrit dans une démarche **moderne** et **pro-active**.



L'évaluation des risques et des enjeux sociétaux des entités du Groupe se présente en deux parties :

A Comment le Groupe assure une distribution responsable de ses produits

B Comment le Groupe protège les données et la cybersécurité

A Comment le Groupe assure-t-il une distribution responsable de ses produits ?

1 PAR LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION ACTUELLE ET FUTURE

Compte tenu de son activité réglementée, My Money Group est exposé aux changements politiques et réglementaires. Le Groupe attache donc une grande importance à se conformer au cadre dans lequel il évolue.

Avec son implantation multi-sites, My Money Group est présent en métropole et dans les départements d'Outre-Mer (La Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane) ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie. Les activités du Groupe peuvent alors être impactées par des modifications réglementaires ou des décisions politiques non seulement nationales, mais également locales prises par les départements et territoires d'Outre-Mer.

My Money Group bénéficie de **relations de confiance** développées auprès des autorités locales, en s'inscrivant comme un réel partenaire du développement économique dans les départements et territoires d'Outre-Mer et en démontrant une politique commerciale responsable et respectueuse des droits des consommateurs.



2 PAR DES MESURES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE NON-CONFORMITÉ

2.1 LES ACTIONS DU GROUPE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

My Money Group a nommé un Directeur de la Conformité et des Responsables Conformité au sein des filiales, chargés d'identifier, de prévenir et de mesurer les risques de non-conformité.

Le Directeur de la Conformité est directement rattaché au Président de Promontoria MMB. Ce rattachement lui garantit l'indépendance et les moyens nécessaires pour exercer sa mission. Au titre de ses fonctions, il est notamment chargé de définir et de faire appliquer les procédures de son périmètre de responsabilité et contribue à la diffusion de la culture de conformité au sein du Groupe.

Membre du Comité Exécutif, il joue également un **rôle de conseil** auprès de l'ensemble des collaborateurs et fait un rapport d'activité périodique au Comité des Risques et de l'Audit Interne du groupe ou des Conseils d'Administration des filiales.

Les Responsable Conformité des filiales lui reportent directement.

2.2 CARTOGRAPHIER LES RISQUES ET ÉTABLIR UN PLAN DE CONTRÔLE

Le plan annuel de conformité ainsi que le plan de contrôle annuel sont définis à partir de la cartographie générale des risques. En raison des activités de My Money Group et de ses filiales, les risques de non-conformité principaux sont liés aux lois et règlements qui portent sur :

- la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme,
- la prévention des faits de corruption,
- la protection de la clientèle et des données à caractère personnel.

Ces risques bruts sont toutefois atténués par le dispositif de maîtrise de risque qui permet d'obtenir un risque résiduel limité.

Le dispositif de maîtrise des risques s'appuie sur des procédures précises et sur le dispositif de contrôle interne. Il est renforcé grâce à la sensibilisation des collaborateurs aux valeurs de My Money Group et à son Code de conduite. Enfin, la **culture de conformité** est véhiculée par la Direction Générale et la Direction de la Conformité, ainsi que par l'importance accordée aux formations.

Le risque de non-conformité au même titre que les autres risques auxquels sont exposés My Money Group et ses filiales fait l'objet d'une **évaluation trimestrielle** sur la base d'indicateurs définis et revus chaque année. Il s'agit du **Risk Appetite Statement**. Les évaluations de l'année sont satisfaisantes.

3 ASSURER UNE VEILLE RÉGLEMENTAIRE

La veille juridique et réglementaire est un dispositif essentiel pour assurer la conformité permanente des activités de My Money Group.

Le dispositif de veille réglementaire a été renforcé en 2019 pour My Money Bank et les entités d'Outre-Mer par la création d'une procédure et la mise en place d'un Comité de veille réglementaire, rattaché au Comité Conformité et présidé par le Directeur juridique. Un réseau de référents permet d'assurer la communication ascendante et descendante.

Chez My Partner Bank, la veille est partagée entre la Direction juridique et la Direction de la Conformité.

4 DÉFINIR UNE POLITIQUE DE FORMATION

My Money Group a défini une politique de formation destinée à l'ensemble des collaborateurs. Elle est renforcée pour les collaborateurs les plus exposés et en particulier ceux en relation avec la clientèle et les distributeurs. Ces formations sont dispensées en e-learning ou en présentiel.

Les collaborateurs de la Direction de la Conformité qui participent à des travaux de place ou suivent des formations spécifiques bénéficient aussi d'une formation renforcée.

Ils contribuent à la veille réglementaire et réalisent des analyses d'impact partagées lors des réunions, dans une démarche de formation continue. **En 2019, trois collaborateurs de la Direction Conformité ont obtenu la certification AMF.**

5 ÉLABORER UN DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne garantit l'indépendance des contrôleurs et s'établit sur trois niveaux (contrôles de premier niveau, contrôles permanents, contrôles périodiques), conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque. Ces contrôles couvrent l'ensemble des activités du Groupe. Ils sont effectués de façon automatisée ou grâce à des contrôleurs dédiés présents dans les différents départements de chaque filiale.

Le **plan de contrôle annuel** est élaboré à partir de la cartographie des risques. Il permet, en fonction du risque identifié de définir les contrôles, leur fréquence et les échantillonnages. Il est validé par la Direction Générale. Les résultats des contrôles et les mesures correctrices mises en œuvre sont suivis et reportés aux comités ad hoc.

En qualité d'établissements bancaires, My Money Bank et My Partner Bank, ainsi que les entités d'Outre-Mer, en leur qualité de sociétés de financement, sont contrôlées par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. My Partner Bank, en qualité de prestataire de services d'investissement l'est aussi par l'Autorité des Marchés Financiers.



6 APPLIQUER LES RÈGLES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE À LA DISTRIBUTION DES PRODUITS

My Money Group adopte une politique de **tolérance zéro** envers tout comportement contraire à l'éthique et s'engage à faire appliquer les règles d'éthique et de déontologie de son Code de conduite en les diffusant le plus largement possible aussi bien en interne qu'en externe.

My Money Group attend de ses collaborateurs et partenaires (intermédiaires ou fournisseurs) le même engagement.

My Money Group encadre la distribution de ses produits par un ensemble de procédures qui vise à prévenir les risques de non-conformité et en particulier le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme (1), le risque de corruption (2), les conflits d'intérêt et le risque associé aux mauvaises pratiques commerciales (3).

6.1 LES PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

My Money Group doit lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) et doit veiller au respect des restrictions commerciales imposées par des mesures de sanctions économiques.

Le dispositif prévu a pour objectif de réduire le risque de sanctions juridiques ou réglementaires, de perte financière ou d'atteinte à la réputation. Il s'appuie sur une approche par les risques telle que définie par la réglementation, la connaissance client, la surveillance des transactions et la déclaration des soupçons auprès de Tracfin.

6.2 LES DISPOSITIFS LIÉS À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le Groupe s'est doté de procédures pour lutter contre la corruption dans le cadre de son activité, notamment en appliquant des règles strictes en matière d'avantages et cadeaux, de challenges et de sponsorship. Ces procédures encadrent également la sélection et le suivi de ses intermédiaires et fournisseurs ainsi que les contrôles comptables.

En complément, un **dispositif d'alerte interne** indépendant a été mis en place. Il permet à l'ensemble des collaborateurs de signaler de manière anonyme ou non, un comportement ou une situation potentiellement contraire au Code de conduite ou aux lois. Ce dispositif s'ajoute au processus traditionnel de remontée auprès des supérieurs hiérarchiques, de la direction de la Conformité, des Ressources Humaines ou des directions et comités ad hoc.

Il couvre les signalements portant sur les faits et risques prévus par les dispositions législatives des articles 6 à 16 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin II).

6.3 LES PROCÉDURES DE PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET LE RISQUE ASSOCIÉ AUX MAUVAISES PRATIQUES COMMERCIALES

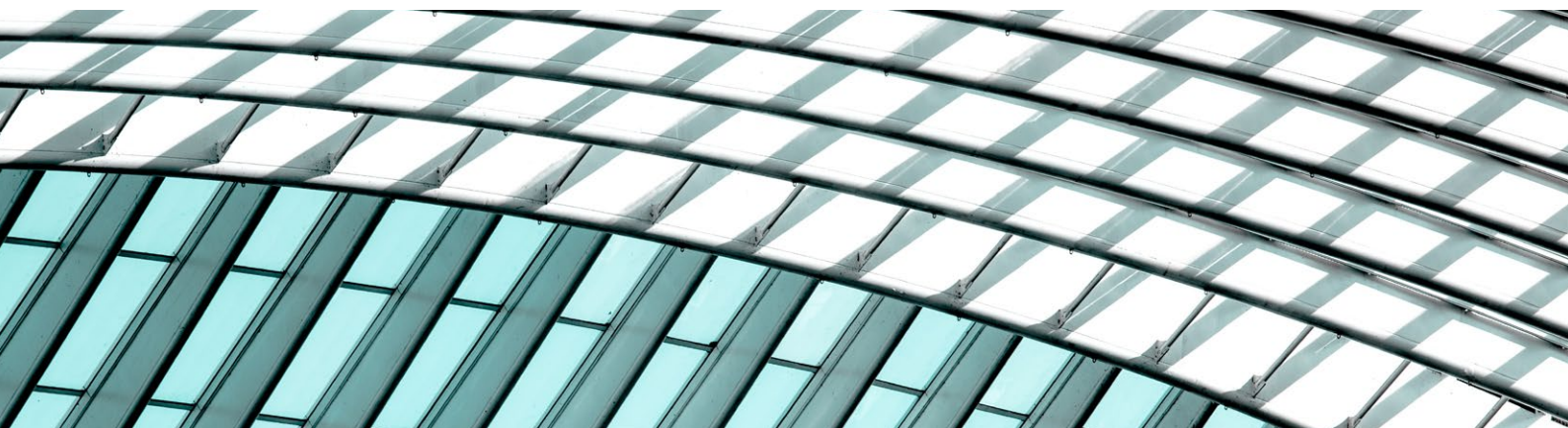
My Money Group a adopté une position qui vise à prévenir le conflit d'intérêt dans le cadre de ses relations commerciales : **toute pratique commerciale abusive est proscrite**. Sa priorité est la satisfaction et la primauté de l'intérêt du client. Les collaborateurs en relation avec la clientèle s'interdisent tout conflit entre les intérêts du client et leurs intérêts personnels. Lorsqu'ils délivrent un conseil au client, ils identifient ses besoins et s'assurent que le produit proposé est conforme aux besoins exprimés, que le client a une bonne compréhension du produit.

Dans le cadre de son activité de financement, My Money Group vérifie la capacité d'endettement du client et lui propose des produits adaptés. **Il refuse l'octroi de crédit si celui-ci est identifié en fragilité financière ou si le financement le place dans une situation de fragilité.**

My Partner Bank dans le cadre de son activité de prestataire de services d'investissement applique les obligations définies par le règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Les mesures de réduction du risque reposent en particulier sur le dispositif de gouvernance des instruments, l'évaluation dans le cadre du conseil délivré au client de sa connaissance, de son expérience, de ses besoins et objectifs de placement, de son appétence au risque et de sa capacité à subir des pertes. My Partner Bank a adopté une politique de « best sélection » et de « best execution » conformément à son agrément de réception, transmission et exécution des ordres et s'assure du caractère approprié de l'ordre.

De plus, l'ensemble des collaborateurs de My Money Group s'engage à ne pas avoir d'activités extérieures qui entrent en conflit avec leurs responsabilités chez My Money Group. Conformément au Code de conduite, ils signalent tout conflit d'intérêt potentiel dès que la situation survient.

Le Groupe se protège du risque que représente les mauvaises pratiques commerciales en veillant également à la qualité de son réseau de distributeurs : la protection des consommateurs est une préoccupation constante.





7 PROTÉGER LES CONSOMMATEURS

Au sein de My Money Group, le dispositif de protection des consommateurs s'appuie sur des règles qui ont pour but de garantir la qualité de ses services et la satisfaction de ses clients.

Les règles de vigilance portent en particulier sur :

- La publicité et la communication destinée aux consommateurs : My Money Group contrôle l'ensemble des documents commerciaux et autres supports destinés aux clients pour s'assurer que les informations sont claires, exactes et non trompeuses ;
- Le *pricing* des offres : My Money Group a renforcé ses procédures d'encadrement des politiques tarifaires applicables mais aussi du respect des taux d'usure, de la prise en compte des obligations réglementaires dans le cadre de la révision des conditions générales de banque et des règles de rémunération des distributeurs. Le Directeur de la Conformité donne systématiquement son accord préalable sur les offres promotionnelles et les challenges ;
- La sélection et le suivi de la relation d'affaire des intermédiaires : les intermédiaires sont sélectionnés à condition d'être conformes aux obligations professionnelles, réglementaires et d'honorabilité. Seuls ceux qui satisfont à ces critères sont autorisés à distribuer les produits de My Money Group. Les intermédiaires sont évalués à fréquence régulière selon une approche par les risques. Ils sont contrôlés dans le cadre des obligations réglementaires portant sur l'externalisation de la prestation essentielle d'intermédiation ;
- Le suivi des pratiques de vente : My Money Group contrôle la bonne commercialisation de ses produits par exemple en contactant la clientèle de My Money Bank et de ses filiales en Outre-Mer pour vérifier, après-vente, la qualité du conseil délivré par le distributeur (post sales calls) ;
- Les réclamations sont traitées de manière centralisées ce qui permet d'identifier toute mauvaise pratique commerciale, d'identifier les dysfonctionnements en matière de protection du consommateur et de mettre en place dès que possible les actions correctives nécessaires ;
- La politique d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement a pour but d'identifier de manière précoce les clients en situation de fragilité financière et de les accompagner en leur proposant dans la mesure du possible des solutions adaptées à leur situation ;
- La protection des avoirs des clients : en qualité de banque, My Money Group protège les avoirs de ses clients conformément à ses obligations.

8 IDENTIFIER DES MANQUEMENTS, ET PRÉVOIR UN DISPOSITIF DE RÉDUCTION DES RISQUES

L'ensemble des procédures de My Money Group et de ses filiales s'appuie sur un dispositif de remontée des dysfonctionnements qui responsabilise en premier lieu le supérieur hiérarchique. Il joue aussi le rôle de conseil auprès de ses équipes.

La Direction de la Conformité et la Direction des contrôles permanents identifient, centralisent et font remonter les défaillances de procédures ou de leur application aux Comités ad hoc. Ces fonctions clefs ont par ailleurs un lien direct avec le Directeur Général et le Conseil d'administration, ceci afin de garantir le principe d'indépendance. Chaque direction veille à mettre en place les mesures de remédiations associées.

Les directions de contrôle permanent et de contrôle périodique émettent des recommandations pour remédier aux insuffisances dès qu'elles sont significatives et nécessitent des mesures correctrices. Celles-ci sont suivies jusqu'à ce qu'elles soient résolues.

De plus, les différentes entités de My Money Group disposent d'un canal interne indépendant de remontée d'alertes qui permet aux collaborateurs de signaler un large éventail d'incidents ou d'alertes professionnelles de manière anonyme ou non.

L'ensemble de ce dispositif contribue à la réduction des risques par une adaptation permanente de la cartographie.

B Protéger les données personnelles et garantir la cybersécurité

Dans un contexte de digitalisation massive du marché bancaire et des nouveaux modes de consommation de la clientèle, le Groupe a décidé de mettre en œuvre une **stratégie digitale innovante** en poursuivant les actions menées pour la protection des données (1), tout en repensant ses structures informatiques et son organisation de travail (2).

1 COMMENT LES DONNÉES SONT-ELLES PROTÉGÉES AU SEIN DU GROUPE ?

La protection et la sécurité des données sont des enjeux critiques pour My Money Group et pour lesquels une **approche homogène et consolidée** doit être assurée, notamment pour la mise en conformité au Règlement Général sur les Données Personnelles « RGPD » ou le dispositif de cybersécurité. Cette approche est en place pour My Money Bank et les entités DOMs et sera renforcée en 2020 avec My Partner Bank. En effet, 2019 représentant une année de transition et d'intégration pour My Partner Bank, certains dispositifs sont restés spécifiques à cette société.

En conséquence, les informations seront présentées pour chacun des deux environnements.



1.1 LA PROTECTION DES DONNÉES CHEZ MY MONEY BANK ET SES FILIALES DOMS

Dans la continuité des actions menées en 2018 de mise en conformité au RGPD (mise à jour du registre des activités de traitement, des mentions d'information, création d'un e-learning, etc.), My Money Bank a poursuivi la refonte de son dispositif en matière de protection des données, incluant ses filiales ultramarines.

Les exigences « RGPD » ont ainsi été déclinées en Politiques et Procédures dédiées à la protection des données (gestion des droits des personnes, des violations de données, des sous-traitants, processus de déclaration d'un traitement et de réalisation des analyses d'impact sur la protection des données, etc.) et sont également présentées dans la documentation existante de l'entreprise (Charte informatique, Politique de Gouvernance de la donnée, etc.)

Le renforcement de ce corpus documentaire s'est accompagné de la mise en place d'un questionnaire de conformité au RGPD déployé au sein de toutes les Directions de l'entreprise. Cet outil est l'élément central du dispositif de protection des données, il permet au Délégué à la Protection des Données (« DPD ») et au Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (« RSSI ») de s'assurer de la conformité des traitements qui leur sont présentés et de mettre à jour le registre des activités de traitement.

Le DPD et le RSSI ont aussi mené des actions de formation et de sensibilisation, un élément clé du dispositif de protection des données. En 2019, plus de 200 collaborateurs de métropole ont participé à un « **Escape Game RGPD** » organisé lors de la semaine annuelle de

la sécurité des données. Cette **animation, ludique et interactive, leur a permis de renforcer leurs connaissances en matière de protection des données.**

Les collaborateurs de métropole et d'Outre-Mer ont par ailleurs été **97,15 % à avoir suivi la formation « e-learning RGPD ».**

Enfin, l'ensemble des modèles de contrats de sous-traitance a été revu pour y intégrer les « clauses RGPD ». Une annexe type et un mode opératoire sont désormais à la disposition de tout collaborateur qui souhaite nouer de nouveaux partenariats avec des acteurs traitant des données personnelles.

Ces actions sont suivies au sein du Comité de pilotage « RGPD » et du Comité « Data Privacy ».

1.2 LA PROTECTION DES DONNÉES CHEZ MY PARTNER BANK

L'intégration de My Partner Bank dans le Groupe a mobilisé les différentes équipes et la transformation de l'Entreprise et a suspendu la construction du réseau de « correspondants RGPD ».

Cependant, les acteurs du projet RGPD ont continué la mise en œuvre du plan d'action défini en 2018 avec la société DPMS, DPO externe de My Partner Bank, et notamment l'enrichissement du corpus documentaire (clauses « administrateurs » spécifiques, registres adaptés, etc.) et la construction du dispositif de contrôle permanent, sous la coordination du Comité de Pilotage.

Ainsi, le registre des traitements a été développé et une réflexion a été entamée avec MMB sur le choix d'un outil susceptible de gérer efficacement ces informations.

Par ailleurs, la mise en conformité des contrats de sous-traitance des fournisseurs de prestations de services essentiels externalisés (« PSEE ») a été priorisée, comme prévu par les dispositions réglementaires bancaires.

La dynamique apportée par l'intégration dans My Money Group a renouvelé les perspectives du plan d'action. Pour cela, un cabinet spécialisé a été désigné au dernier trimestre pour assister My Partner Bank dans le cadrage de sa démarche.

Sur le plan de la gouvernance, le Comité de Pilotage, qui se réunit généralement tous les mois, est accompagné d'un comité Projet hebdomadaire durant cette mission.

2 COMMENT LE GROUPE ASSURE-T-IL LA MAÎTRISE DES RISQUES INFORMATIQUES ?

L'évolution de la complexité des nouvelles technologies, le développement de l'informatique dans « le cloud » et l'augmentation des risques de cybersécurité, se traduisent, d'une manière générale et mondiale, par une hausse sensible des incidents relatifs aux systèmes d'informations (incluant les incidents de cybersécurité).

Le secteur bancaire, en pleine transformation digitale est directement impacté par la complexité et les spécificités liés à la cybersécurité :

- il est difficile de déterminer les conséquences d'une potentielle « brèche » de sécurité, les cyber-attaques étant de plus en plus sophistiquées et complexes à éradiquer ;
- les impacts peuvent être importants et peuvent influencer directement la continuité de l'entreprise, notamment, lorsque les données de sauvegarde sont corrompues ;
- la multiplicité des interlocuteurs, tels que les fournisseurs ou prestataires de services, renforcent les risques de cybersécurité liés à la sous-traitance. En effet, un sous-traitant dont les mesures de sécurité ne sont pas conformes peut représenter une « porte d'entrée » sur le système d'information de l'établissement.

Ces spécificités liées au domaine « Cyber » obligent l'ensemble des entités de My Money Group à s'adapter pour prendre en compte de la sécurité informatique.



Pour répondre à ces préoccupations, My Money Bank, en lien avec les recommandations des Autorités de supervision, renforce progressivement ses actions de mitigation des risques. Pour assurer la maîtrise du risque informatique, My Money Bank, s'inspire des pratiques décrites au travers de la norme ISO 27001 afin d'implémenter son Système de Management de la Sécurité de l'Information (« SMSI »). La maîtrise des risques informatiques est un enjeu qui va au-delà des seules équipes informatiques, c'est pour cette raison qu'elle est traitée selon une démarche générale de contrôle et de maîtrise des risques qui est pilotée par le Directeur des Risques (« Responsable de la fonction de gestion des risques », au sens de la réglementation bancaire).

À travers cette organisation qui doit s'appliquer à l'ensemble des entités de My Money Group, les instances dirigeantes du Groupe sont directement impliquées, à la fois dans la mise en cohérence de la stratégie informatique et de l'appétit du risque, mais aussi dans la mise en œuvre et le suivi des actions de mitigation des risques.

En parallèle de sa transformation agile et digitale, My Money Group a renforcé ses mécanismes de maîtrise des risques actuels et éventuels liés à ces enjeux. La digitalisation a incité My Money Bank à recourir à un ensemble de solutions « Cloud » incluant des solutions de type « Software As A Services » (« SaaS ») et « Infrastructure As A Service » (« IaaS ») qui permettent à l'entité une forte réduction de ses coûts et des délais de création de nouveaux applicatifs.

Conscient de l'impact du recours aux technologies « Cloud » et des risques que cela peut engendrer, qui plus est dans une activité bancaire, le Groupe met en place des solutions sécurisées et maîtrisées pour suivre les recommandations et les attentes de ses autorités de supervision que sont l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, l'Autorité Bancaire Européenne ou encore la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

La cartographie des risques initialisée en 2018 a été revue sur l'année 2019 pour y inclure les risques liés aux nouveaux schémas structurels et organisationnels de l'informatique du Groupe. Cette cartographie permet une vision précise des points d'attention à soulever dans le travail quotidien des collaborateurs en charge des actifs informatiques.

En matière de sécurité informatique, My Money Group a une démarche d'amélioration continue, notamment au niveau du Security Operation Center (« SOC ») dont le périmètre évolue au fur et à mesure des évolutions du Système d'Information du Groupe. En complément, les équipes Sécurité accompagnent les collaborateurs en charge des actifs informatiques en les sensibilisant régulièrement aux problématiques de prise en compte de la sécurité au sein des projets.

Pour s'assurer d'un niveau de sécurité satisfaisant, les produits développés au sein du Groupe font l'objet d'une attention particulière grâce à des revues de code, d'audits techniques de sécurité et de sensibilisation des équipes produits au développement sécurisé.



LA POLITIQUE DU GROUPE DE RÉDUCTION DU RISQUE

Assurer un suivi régulier des sous-traitants

L'équipe Sourcing du Groupe assure un contrôle mensuel de l'ensemble des sous-traitants pour garantir la rigueur, la qualité des prestations fournies et le degré d'expertise apportée. Le Groupe a pour impératif de maintenir un haut niveau de qualité et de sécurité dans ses services et produits, particulièrement dans le cas d'un recours à la sous-traitance. Toute nouvelle entrée en relation avec un prestataire fait l'objet d'une analyse de risque de Sécurité.

Contrôler les mesures de sécurité

L'évolution des pratiques internes amène le Groupe à définir et mettre en place de nouveaux contrôles vis-à-vis de son SMSI pour s'assurer de la bonne maîtrise de ses risques.

Dispenser des formations spécialisées aux collaborateurs

L'adoption des pratiques « Agile » au sein du Groupe est accompagnée d'une sensibilisation des équipes aux risques de cyber-sécurité.

S'agissant de My Partner Bank, l'année 2019 a été avant tout une période de transition depuis son changement d'actionnaire en décembre 2018. Au niveau du système d'information, le deuxième semestre a ainsi été marqué par le projet d'intégration dans le réseau de My Money Group. Cette évolution significative de son infrastructure réseau permet à My Partner Bank de bénéficier d'un niveau de sécurité renforcé, car elle bénéficie des actions menées en ce sens par le Groupe.

Par ailleurs et en vue de répondre aux attentes du marché et de ses clients, My Partner Bank a mené une revue « Lean » sur son dispositif d'octroi de crédit pour identifier les pistes d'amélioration et notamment raccourcir les délais de réponse. Ce chantier se poursuivra en 2020 avec le lancement d'un programme de transformation digitale de ce processus. ●

3

Les démarches environnementales de My Money Group

L'industrie financière a longtemps pâti d'une image négative, considérée comme un soutien aux industries polluantes, sans forte sensibilisation à son rôle en matière d'écologie. Bien que les activités sociales de ses entités, ne comportent aucune activité polluante ou classée comme étant à risque, My Money Group a fait le choix d'assumer une **politique environnementale citoyenne**.

Conscients du rôle des institutions bancaires et financières en tant qu'acteur du changement climatique, **le Groupe a décidé, à son échelle, de participer à la dynamique générale de lutte contre le dérèglement climatique**. Que ce soit à travers les collaborateurs, les clients ou les produits financiers, le Groupe s'efforce d'**encourager les comportements écoresponsables**.

My Money Group a depuis plusieurs années déjà mené des actions visant à prendre en considération la dimension écologique de projets, de financement, d'équipement, ou d'initiatives internes. Par exemple, certaines entités de My Money Group ont déjà réalisé les opérations suivantes :



- la promotion du financement des véhicules électriques par Sorefi et Somafi-Soguafi – le volume des financements de ce type de matériel à travers la marque « L'Electrik » by Sorefi ou « L'Electrik » by Somafi-Soguafi » a déjà permis le **financement de près de 2 millions d'euros pour des véhicules respectueux de l'environnement** (soit le double du volume de financement comparé à 2018) ;
- l'introduction dans la grille des véhicules de sociétés à destination des collaborateurs éligibles, de véhicules hybrides et électriques bénéficiant d'une enveloppe budgétaire revalorisée ;
- **le partenariat avec les départements de Guadeloupe et de Martinique pour le financement de nouveaux chauffe-eau solaires** ;
- la diffusion, via la création d'un Facebook pour la Sorefi et pour la Somafi-Soguafi, de contenus mettant en avant des comportements citoyens (économie d'énergie, recyclage, astuces anti-gaspillage, etc.).



De façon plus stratégique, My Money Group suit avec attention les dynamiques actuelles du segment de la « *green finance* » en développement en Europe.

En créant en 2018, une société de crédit foncier, MMB SCF, My Money Group s'est doté d'une entité lui permettant de se refinancer directement sur les marchés financiers. Les instances dirigeantes du Groupe envisagent à terme d'intégrer la composante environnementale dans la structuration de ses émissions financières.



L'évaluation des risques et enjeux liés à l'environnement, pour les activités de My Money Group, se présente en deux parties :

A L'adaptation de l'activité aux enjeux environnementaux

B Les risques physiques liés aux événements climatiques violents

A Comment le Groupe a-t-il adapté l'activité aux enjeux environnementaux ?

En tant qu'acteur citoyen, My Money Group est particulièrement attentif au dérèglement climatique et aux enjeux qui l'accompagnent. En interne, le Groupe a développé depuis plusieurs années une politique responsable de gestion de ses ressources (papier, électricité, etc.) et intègre pleinement cette composante dans le pilotage de ses coûts.

1 QUELLE EST LA POLITIQUE DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES LOCAUX ?

Le Groupe a décidé d'installer son siège social, et celui de ses principales filiales, dans la tour Europlaza à Paris La Défense en choisissant ainsi des locaux répondant à de hauts standards en matière de performance énergétique, certifiés Haute Qualité Environnementale (norme HQE). La certification « NF HQ Bâtiments Tertiaires - Neuf ou Rénovation » permet de valoriser les performances des bâtiments, mais aussi de réduire leurs consommations, leur impact environnemental et améliorer la santé et le confort des utilisateurs.

En interne, la Direction a sensibilisé les salariés à l'engagement pris par la Tour en matière de tri des déchets par des campagnes d'affichage dans les cafétérias des étages parisiens. Les salariés sont ainsi invités à utiliser, en fonction des déchets, les poubelles dédiées équipant les bureaux, cafétérias et autres espaces communs.

La société My Money Bank, membre du Groupe, a l'obligation de faire réaliser un audit énergétique de son activité tous les quatre ans en application des seuils établis par le décret n° 2013-1121 du 4 décembre 2013, à savoir (i) un effectif excédant 250 personnes et (ii) un chiffre d'affaire dépassant 50 millions d'euros ou un total bilan excédant 43 millions d'euros.



Cette obligation est instituée par l'article 40 de la loi n° 2013-619 du 19 juillet 2013 « portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement ».

Pour cela, la société SINTEO a réalisé un audit énergétique NF EN 16247-1 et -2 tant à Paris (Tour Europlaza), le 19 janvier 2016 qu'à Nantes (Bâtiment Alaska et Idaho), le 23 février 2016.

Un nouveau cycle d'audit sera réalisé en 2020 pour les deux sites de My Money Bank en intégrant les locaux occupés par My Partner Bank.

Par ailleurs, My Money Group veille au quotidien, à une utilisation durable et raisonnée des ressources par l'ensemble des collaborateurs.

1.1 LES MESURES POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU

La consommation d'eau n'intervient pas dans un quelconque processus de fabrication lié à l'activité du Groupe. Cependant, certaines mesures ont été prises afin de réduire la consommation d'eau des collaborateurs en équipant par exemple en 2019, l'ensemble des mécanismes de robinetterie des sanitaires de détecteurs de mouvements.

Pour l'exercice 2019, la consommation totale d'eau correspond à 3.230 m³ pour l'ensemble des entités du groupe.

1.2 LES MESURES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les heures de fonctionnement des éclairages sont limitées à certaines plages horaires et aux seuls jours de présence des collaborateurs. Cette mesure a permis de contenir voire réduire la consommation électrique, et donc l'impact environnemental. Dans les locaux installés en métropole, les systèmes d'éclairage et de climatisation s'éteignent tous les soirs à 22h et ne redémarrent que manuellement ou par un système de détection des mouvements.

Cette dynamique s'accompagne de plusieurs initiatives, comme par exemple :

- le remplacement des ampoules usagées par des LED à basse consommation ;
- la rénovation des circuits climatiques en 2019 en accord avec le gestionnaire des locaux de La Défense. Ces travaux ont permis de remplacer le circuit climatique à eau perdue par un nouveau système circulaire plus efficace et performant sur le plan énergétique, en permettant une réutilisation de l'eau glacée fournie par une entreprise spécialisée ;
- le remplacement d'une grande partie des écrans d'ordinateurs par des écrans à faible consommation.

Au cours de l'exercice 2019, la consommation d'électricité¹ de l'ensemble des entités du Groupe a été de 1.697.184 kWh, soit l'équivalent en termes de rejet de gaz à effet de serre de 443,6 tonnes eq.CO₂. À titre de comparaison avec l'exercice antérieur, My Money Bank a observé une légère augmentation de sa consommation

¹ Voir la méthodologie de calcul dans la partie « IV. Rappels et informations générales ».

d'électricité passant ainsi de, 802.001 kWh pour 2018, à 832.809 kWh pour 2019.

La consommation d'électricité de My Money Bank au cours de l'exercice 2019 a été équivalente à un rejet de gaz à effet de serre de 47,55 tonnes eq. CO₂, contre 45,8 tonnes eq. CO₂ en 2018.

My Money Group met en œuvre diverses mesures visant à promouvoir l'utilisation de modes de transports plus responsables pour le déplacement de ses collaborateurs.

Pour cela, une liste de véhicules éligibles à faible émission de CO₂ a été établie pour la flotte de véhicules de fonction (une centaine de véhicules). La consommation de carburant² au cours de l'exercice 2019 pour l'ensemble des sociétés du groupe a été équivalente à un rejet de gaz à effet de serre de 411 tonnes de CO₂.

En comparaison avec l'exercice 2018, au cours duquel My Money Bank avait observé un rejet de gaz à effet de serre de 99,8 tonnes eq. CO₂, l'entité a consommé sur 2019 l'équivalent de 116 tonnes de CO₂. Des places de parking équipées de prises de rechargement ont été créées pour les véhicules électriques sur le site de Paris La Défense, et des parkings à vélo ont été aménagés sur le site de Nantes.

Le développement du télétravail pour les collaborateurs contribue également à limiter l'impact des déplacements professionnels sur l'environnement.

L'installation en 2019 dans les locaux de La Défense et de Nantes de 5 salles de visioconférence permet de faciliter la communication entre collaborateurs des deux sites et contribue à réduire leurs déplacements.

2 QUELLE EST LA POLITIQUE DE CONSOMMATION RESPONSABLE DU GROUPE ?

2.1 UNE POLITIQUE RESPONSABLE DE CONSOMMATION DE PAPIER

La seule véritable consommation de matière première est le papier. En 2017, une **campagne de digitalisation** des échanges d'information, accompagnée de la mise en place du double écran pour les gestionnaires, en plus du pool d'impression programmé pour effacer au bout de 48 heures les travaux d'impression non récupérés, ont permis de réduire la consommation de papier.

Pour My Money Bank, la consommation de papier pour l'exercice 2018 correspondait à un total de 25,4 tonnes contre 32,7 tonnes en 2017 soit 7,3 tonnes de moins dû à la campagne de digitalisation de 2017 qui a permis la réduction de la consommation de papier. En 2019, la consommation de papier de la même entité s'est établie à 23,7 tonnes soit près de 1,7 tonnes de moins qu'en 2018. De plus, la consommation de papier est pour plus de la moitié basée sur du papier recyclé.

La mise en place d'un dispositif de « bureau universel » pour traiter les documents des clients du Groupe et prospects, s'inscrivant dans la dynamique de digitalisation du Groupe, a également permis de limiter les traitements papiers inutiles.

Dans la même perspective, le lancement des projets de signatures électroniques pour la métropole et les entités DOM vise à s'affranchir de l'impression papier.

² Voir la méthodologie de calcul dans la partie « IV. Rappels et informations générales ».



2.2 UNE POLITIQUE RESPONSABLE D'ACHAT ET DE GESTION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

My Money Group encourage les démarches d'achats et de gestion responsables du matériel informatique. Par exemple, la majorité des écrans d'ordinateurs équipant les collaborateurs sont à faible consommation, et les cartouches d'encre épuisées sont recyclées.

2.3 LE RÉAMÉNAGEMENT DU RESTAURANT D'ENTREPRISE DE PARIS-LA-DÉFENSE

À l'occasion du chantier de réaménagement du restaurant d'entreprise par le gestionnaire de la Tour Europlaza depuis juillet 2019, My Money Group, en collaboration avec les autres entreprises locataires, a pris part à la sélection des fournisseurs et a privilégié ceux répondant à des critères environnementaux définis. Les partenariats conclus pour la réouverture du restaurant en juin 2020 sont des producteurs de proximité, prenant en compte le bien-être des collaborateurs et offrant des produits issus d'une **production éco-responsable**. Par ailleurs, le reçu du paiement du repas sera communiqué directement par email aux collaborateurs, évitant ainsi l'impression de tickets.

Les distributeurs de boissons et d'en-cas ont également été remplacés en 2019 par des appareils plus respectueux de l'environnement et distribuant des produits plus sains.

B Quels sont les risques physiques liés aux événements climatiques violents ?

Les filiales de financement de My Money Group présentes à La Réunion, aux Antilles, en Guyane et en Nouvelle-Calédonie, opèrent dans des zones géographiques régulièrement confrontées à des événements climatiques violents et dont la fréquence n'a cessé de croître.

Que ce soit pour protéger les collaborateurs, les actifs matériels et immobiliers ou les intérêts de la clientèle, My Money Group met en œuvre des dispositifs adaptés afin d'accompagner ses filiales d'Outre-Mer, lors de la survenance de tels événements.



1 LA GESTION DES RISQUES PORTANT SUR LES COLLABORATEURS ET LES ACTIFS DU GROUPE

My Money Group en tant qu'employeur responsable, veille à garantir la sécurité physique et psychologique de ses collaborateurs.

Dans cette démarche, le Groupe prend toutes les mesures et précautions visant à leur sécurité lorsque des alertes météorologiques visent des zones géographiques, plus particulièrement en Outre-Mer, où des collaborateurs du Groupe sont présents.

Les organisations sont pensées pour pouvoir assurer un service délocalisé en cas de travail à domicile forcé des équipes, notamment en fonction des conditions météorologiques ou de tout autre cas de force majeure.

En cas d'événement climatique violent ou autre situation de crise, les managers locaux sont chargés de vérifier l'état de santé de leurs collaborateurs. Ils doivent veiller par ailleurs à adapter avec flexibilité les conditions ou modalités de travail afin de permettre à leurs collaborateurs de faire face sereinement à des épisodes critiques, climatiques ou autres.

My Money Group s'assure également que les locaux, les équipements et matériels de travail ne risquent pas d'être détruits ou trop lourdement endommagés par les catastrophes naturelles. Compte tenu de la nature de ses activités, My Money Group se doit d'assurer la continuité de ses services en garantissant l'intégrité de l'ensemble des données, notamment par la mise en place d'un dispositif de sauvegardes adapté. Les entités de My Money Group ont établi

un plan d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA), destiné à assurer la poursuite des activités sociales en cas de survenance de tout événement grave, sinistre ou catastrophes naturelles, conformément à la réglementation bancaire qui leur est applicable.

Ce plan permet de répertorier les différents risques majeurs (non uniquement environnementaux) par site et de proposer des plans de gestion de crise.

Il a pour principaux objectifs de :

- assurer la sécurité et la protection du personnel et des biens ou actifs,
- minimiser l'impact sur les clients ou la perte économique potentielle,
- maintenir les fonctions critiques de l'activité et la conformité avec la réglementation,
- restaurer l'environnement de travail.

Le plan d'urgence et de poursuite d'activité comprend les éléments suivants :

- l'évaluation des risques,
- l'analyse d'impact des sinistres potentiels sur les activités,
- la mise en place et respect de mesures préventives,
- l'élaboration et la mise à jour des plans de secours informatique et de continuité d'activité,
- la gestion de crise et le déclenchement des plans de secours et de continuité d'activité,
- la continuité des prestations essentielles externalisées et des fournisseurs clés,
- la formation continue du personnel,
- la vérification des plans par des exercices périodiques,
- l'évaluation périodique du plan de continuité (auto-évaluation, missions de l'Audit Interne).



Un responsable du plan d'urgence et de poursuite d'activité est chargé de la maintenance des plans, de la formation des collaborateurs et de l'exécution des exercices, sous l'autorité des dirigeants de chaque entité du Groupe concernée. Son action est supervisée par le responsable du PUPA de l'ensemble des entités du Groupe.

My Money Group prend en considération **le facteur humain de l'activité de financement**, en accompagnant ses clients et en tenant compte de leur situation personnelle, au-delà de considérations financières.

Le Groupe a dû par exemple faire face à des situations inédites lors du passage de l'ouragan Irma qui a touché la région des Caraïbes en ravageant plusieurs zones au début de mois de septembre 2017.

Ainsi, la filiale Somafi-Soguafi directement concernée, avec une équipe de plus de 4 collaborateurs dédiés et 2 lignes téléphoniques directes, l'entreprise a su apporter les moyens humains et technologiques nécessaires pour faire face à cette urgence et répondre aux besoins de ses clients et partenaires.

Cette plateforme téléphonique exceptionnelle, rapidement mobilisée, a pu notamment proposer aux clients impactés des suspensions d'échéances ou ne pas prendre en compte des frais liés à des retards de paiement au regard de leur situation particulière.

Illustrant l'une des quatre principales valeurs, « s'adapter » de My Money Group, cette initiative a été unanimement saluée par les clients bénéficiaires. ●

2 LA GESTION DES RISQUES PORTANT SUR LES CLIENTS DU GROUPE

My Money Group est un partenaire bancaire tourné vers ses clients et veille à les accompagner dans les épreuves parfois douloureuses liées aux grands événements climatiques (tempêtes, ouragans, inondations etc..) et tout particulièrement dans les zones géographiques ultramarines.



“Un partenaire
bancaire tourné
vers ses clients”





04



Rappels et informations générales



1 QUEL EST LE PÉRIMÈTRE DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION ?

Le périmètre de la présente déclaration est celui de la consolidation formée par la compagnie financière holding Promontoria MMB et l'ensemble de ses filiales opérationnelles au 31 décembre 2019, y compris My Money Bank, My Partner Bank, et leurs filiales.

2 SUR QUOI PORTENT LES DONNÉES COMMUNIQUÉES ?

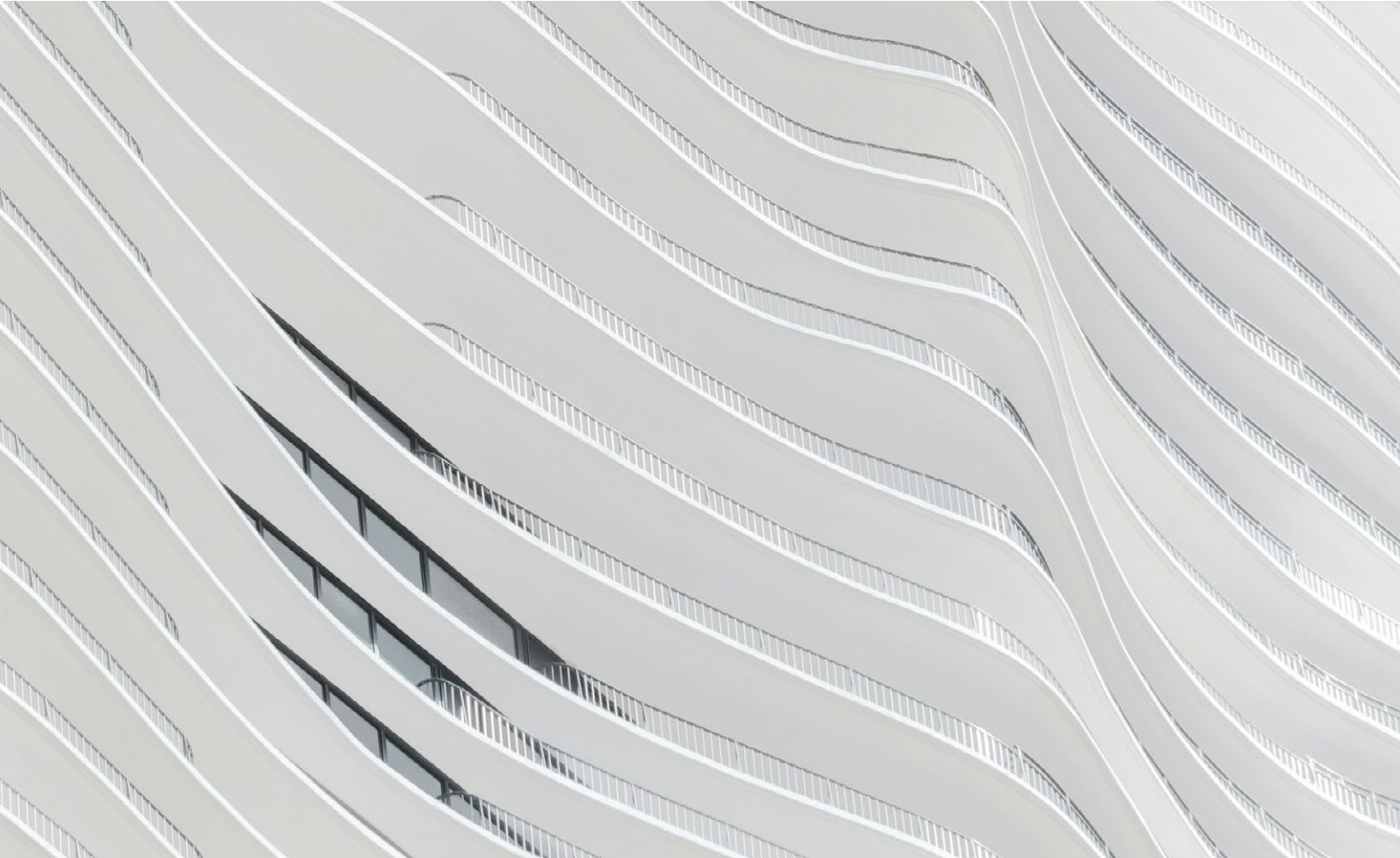
La déclaration de performance extra-financière de My Money Group, ne porte que sur les risques, enjeux et opportunités pertinents au regard de son modèle d'affaires.

3 QUELLES SONT LES DESCRIPTIONS DES POLITIQUES APPLIQUÉES ?

Une description des politiques mises en œuvre pour prévenir, identifier ou atténuer leur survenance est présentée pour chaque risque significatif.

4 QUELS SONT LES INDICATEURS ET LA COMPARABILITÉ AVEC L'ANNÉE N-1?

Compte tenu de l'intégration des sociétés du groupe My Partner Bank (anciennement BESV) au 28 décembre 2018, ces dernières n'étaient pas prises en compte dans les informations présentées dans la déclaration de performance extra-financière de My Money Group, au titre de l'exercice 2018. Les informations concernant My Partner Bank sont en revanche incluses dans cette déclaration de performance extra-financière établie au titre de l'exercice 2019. Par ailleurs, certains indicateurs ont été mis en place au titre de l'exercice 2019. Pour cette raison, les données globales des déclarations 2018 et 2019 ne sont pas directement comparables.



5 QUELS SONT LES INDICATEURS ÉNERGÉTIQUES ?

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

La consommation d'électricité de l'ensemble des sociétés du groupe, a été calculée sur la base des facturations émises de décembre 2018 à novembre 2019, à l'exception de l'entité My Partner Bank qui présente la consommation d'électricité sur l'année civile 2019. Le contenu carbone de l'électricité (en tonnes eq.CO₂) est calculé en multipliant la consommation totale annuelle en kWh par un facteur d'émission publié par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) qui diffère selon la situation géographique (voir tableau ci-dessous) :

Facteurs ADEME 2018 / 2019 –
Électricité – Mix moyen – Consommation

France continentale	0,0571	kgCO ₂ e / kWh
Réunion	0,78	kgCO ₂ e / kWh
Martinique	0,84	kgCO ₂ e / kWh
Guadeloupe	0,702	kgCO ₂ e / kWh
Guyane	0,953	kgCO ₂ e / kWh

Toutefois, aucun facteur d'émission n'est publié par l'ADEME pour la conversion carbone de l'électricité en Nouvelle Calédonie. En conséquence, l'entité Socalfi qui représente 2 % de la consommation d'électricité, 3 % des effectifs et 5 % du produit net bancaire, du groupe, a été exclue du calcul consolidé de la quantité de gaz à effet de serre rejetée.

CONSOMMATION DE CARBURANT

Pour le calcul de la consommation de carburant sur l'exercice écoulé de la société My Money Bank, les contrats sont simulés sur la base d'une loi de roulage de 48 mois et 120 000 km (pour une année : 30 000 km et pour un jour : 82,19 km). Le nombre de jours roulés, obtenu en se basant sur la durée du contrat (en jours), est multiplié par 82,19. L'on obtient ainsi une estimation du nombre de kilomètres parcourus dans l'année. C'est, enfin, en multipliant ce dernier chiffre au taux d'émission CO₂ que l'on obtient l'émission de gCO₂/km sur l'année. En revanche, le calcul de la consommation de carburant des autres entités du Groupe a été effectué sur la base de la consommation effective des litres de carburant sur l'exercice 2019.



6 COMMENT A ÉTÉ CHOISI L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT ?

La société Promontoria MMB a désigné KPMG S.A. en tant qu'organisme tiers indépendant chargé de vérifier la conformité de cette déclaration de performance extra-financière et la sincérité des informations contenues pour l'exercice 2019 conformément aux dispositions de l'article R.225-105-2 du Code de commerce.

Le rapport établi par KPMG en tant qu'organisme tiers indépendant figure en Annexe de cette déclaration de performance extra-financière. ●





05



**Annexe : rapport
de l'organisme tiers
indépendant**



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Promontoria MMB S.A.S

Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2019
Promontoria MMB S.A.S
20, avenue André Prothin, 92063 Paris-La-Défense
Ce rapport contient 5 pages

KPMG S.A.,
société française membre
du réseau KPMG constitué
de cabinets indépendants
adhérents de KPMG
International Cooperative,
une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire
et conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires
aux Comptes de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho – 2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



Promontoria MMB
S.A.S

Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers
indépendant, sur la déclaration consolidée de performance
extra-financière figurant dans le rapport de gestion

15 avril 2020

Promontoria MMB S.A.S

Siège social : 20, avenue André Prothin, 92063 Paris-La-Défense

Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (OTI), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049¹ nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

¹ Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, et à la norme internationale ISAE 3000² :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;



Promontoria MMB
S.A.S

Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers
indépendant, sur la déclaration consolidée de performance
extra-financière figurant dans le rapport de gestion

15 avril 2020

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ;
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes³. Pour certains risques (les risques physiques liés aux événements climatiques violents, la distribution responsable des produits et la digitalisation), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités⁴ ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants⁵, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent entre 50 % et 59 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

³ Mesures prises pour favoriser l'attractivité de l'entreprise et la rétention des talents ; Actions engagées pour le développement des compétences des salariés ; Mesures prises pour accroître le bien-être au travail et l'écoute des salariés ; Engagements pris pour le développement d'une énergie moins carbonée ; Plans d'adaptation en cas d'événement climatique violent ; Actions mises en place pour assurer la conformité de l'entreprise aux enjeux réglementaires ; Mesures engagées pour assurer la protection et la satisfaction des consommateurs ; Mesures prises pour assurer la sécurité des données.

⁴ Siège social de My Money Group.

⁵ Effectif total au 31.12 et répartition par sexe et par âge ; Moyenne d'âge des salariés ; Nombre de recrutements (CDD et CDI) ; Nombre total d'heures de formation ; Nombre total d'heures de formation par salarié ; Nombre de salariés travaillant à temps partiel ; Nombre et part de salariés déclarés détenteurs d'une RQTH (DOETH) ; Consommation totale d'électricité ; Emissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'électricité ; Emissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels ; Emissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels par salarié.

Promontoria MMB
S.A.S

Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers
indépendant, sur la déclaration consolidée de performance
extra-financière figurant dans le rapport de gestion

15 avril 2020

- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre novembre 2019 et d'avril 2020 sur une durée totale d'intervention de deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La-Défense, le 15 avril 2020

KPMG S.A.


Anne Garans
Associée
Sustainability Services

Fabrice Odent
Associé



Contact :
communication@mymoneygroup.com





mymoneygroup

Tour Europlaza
20, avenue André Prothin
92 063 Paris
La Défense Cédex

Design by ©  amurabi